

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 16 juin 2020

Délibération n° 2020 - 16/06/2020 - 1

*Approbation des procès-verbaux des Commissions de la Formation et de la Vie
Universitaire du 17 avril 2020 et du 12 mai 2020*

- VU le code de l'éducation,
- VU l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,
- VU la délibération n° 2020-10/04/2020-1 du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne relative aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances de l'établissement et aux modalités d'enregistrement et de conservation des débats

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 37 Quorum : 19 Membres présents : 30 Membres représentés : 5 Total : 35	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 35 Pour : 35 Contre : 0
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve les procès-verbaux des Commissions de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 avril 2020 et du 12 mai 2020.**

Dijon, le 18 juin 2020
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS



PJ : procès-verbaux des CFVU du 17 avril 2020 et du 12 mai 2020

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du vendredi 17 avril 2020

en visioconférence via Teams

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le vendredi 17 avril 2020 à 14h00 en visioconférence via TEAMS, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

Collège A (8) : DEMONCEAUX Cédric ; FAENZI Daniele ; FIORENTINO Karen ; GAIMARD Maryse ; GROS Claude ; IMHOFF Luc ; MARTIN Alain (donne procuration à Mme Carine MICHEL); VENNIN Emmanuelle

Collège B (8) : BOURILLOT Éric ; COUTURE Olivier ; GUERRIAUD Mathieu ; MICHEL Carine ; RAUWEL Alain ; SALVADORI Philippe ; SEREE-CHAUSSINAND Christelle ; SIRE Sylvie

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON.

Collège des usagers (16) : BARANTON Chloé ; BERNARD Paul ; BONNARD Valentin ; BRANCATO Nathan ; CLOUZOT Léa ; DEVISE Anthony ; FARGE Clémence (donne procuration à Julie LECOMTE à partir de 16h) ; FONTAINE Liam ; GUYONNET Julie ; KALAYCI Mélissa ; LECANTE Audrey (donne procuration à BERNARD Paul) ; Julie LECOMTE (à partir de 16h) ; MICONNET Vincent ; PION Soline ; RODRIGUES Dorian ; ROULLIAT Maxence ; TAMIZET Sara ; YVENAT Capucine

Collège des Personnalités extérieures : (non encore désigné)

Invités à titre consultatif ; Mme Dominique FROMENT, Directrice du CROUS BFC (représentée par Mme Delphine MOUTURIER-GRILLOT) ; M. Didier PERRAULT, CSAIO (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN)

Invités : Mme Ambre ADAMIAK, Vice-Présidente déléguée ; Mme Emilie BARTHET, Directrice du SCD ; M. Gilles BRACHOTTE, Directeur du SEFCA ; M. Alexandre FOURNIER, Vice-Président délégué ; M. Cyril GOMET, Directeur de Cabinet ; M. Alain HELLEU, Directeur Général des Services ; Mme Muriel HENRY, Directrice du Pôle FVU ; Mme Sophie MORLAIX, Vice-Présidente déléguée ; Mme Emmanuelle PUCEAT, Vice-Présidente du Conseil d'Administration UB ; M. Grégory WEGMANN, Vice-Président délégué.

Point 1 - Informations

Le Président de l'université de Bourgogne, Vincent THOMAS, accueille les élus de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) pour cette première séance, organisée sur Teams compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Il remercie les élus pour leur participation.

Il est précisé que la CFVU n'est à ce jour pas complète car le collège des personnalités extérieures n'a pu être désigné ou élu. Elle peut cependant siéger dès lors que le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne a permis l'adaptation des conditions de délibéré, en application de l'ordonnance du 27 mars 2020 (cf délibération CA du 10 avril 2020).

Une séance de la CFVU était initialement prévue le mardi 14 avril 2020, relative à l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances (MCC) et la fixation d'un calendrier prévisionnel des examens pendant cette crise sanitaire.

Celle-ci a été repoussée suite aux annonces du Président de la République le 13 avril 2020 et a donc lieu aujourd'hui.

Trois procurations ont été reçues et concerne un élu du collège A et deux élues du collège des usagers.

Le Président indique aux élus les modalités d'organisation de la séance en visioconférence via Teams. Les micros sont désactivés. Pour prendre la parole, il faut donc activer son micro. La conversation s'affiche à droite en cliquant sur l'icône dédiée. Les élus et membres invités sont invités à poser les questions sur ce fil de conversation.

Le Président essaiera de les lire pendant la séance. Ce ne sera pas forcément synchrone mais il prendra le temps nécessaire pour ne pas manquer des questions.

Pour voter, il suffira d'utiliser le même procédé sur le fil de conversation.

Pour ceux qui ont des procurations, il faudra bien l'indiquer le moment venu.

Le Président souhaite faire un point sur les mesures prises depuis le début du confinement pour les étudiants de l'Université de Bourgogne. La fracture numérique se caractérise par deux éléments, qui peuvent être combinés le cas échéant : pas de tablette ou d'ordinateur à disposition, et le fait d'être en zone blanche.

Alexandre FOURNIER, Vice-Président délégué aux campus numériques, aux systèmes d'information et aux sources ouvertes, précise le dispositif de dons informatiques mis en place. Un sondage a été envoyé à tous les étudiants via l'adresse institutionnelle. On sait qu'une certaine proportion d'étudiants ne consultent pas l'adresse étu (20% environ).

1 200 réponses environ ont été reçues : 240 étudiants n'ont ni tablette ni ordinateur ; 14% n'ont pas de forfait téléphonique ; 20% sont en zone blanche.

Il est clair que le retour est en dessous de la réalité car certains étudiants ne se signalent pas.

Les sites territoriaux se sont organisés rapidement et ont été très réactifs.

L'organisation sur Dijon est beaucoup plus compliquée. 150 iPad stockés au Data center vont pouvoir être mis à disposition. Des cartes Sim ont été achetées.

ISAT a envoyé du matériel informatique à des étudiants par Chronopost.

Alexandre FOURNIER indique que si des enseignants ou des étudiants ont connaissance de problème, il faut lui en faire part afin qu'il étudie quelle action est possible. Une adresse générique dédiée a été créée : don.materiel@u-bourgogne.fr

Ambre ADAMIAK, Vice-Présidente déléguée à la vie et à la démocratie étudiante, présente à la CFVU les aides aux étudiants mises en place depuis le 16 mars 2020.

Concernant les aides alimentaires : Epi'campus est ré ouverte depuis la semaine du 6 avril 2020 au vu de la demande croissante des étudiants.

Sur Dijon 90 étudiants en ont bénéficié la première semaine de distribution, et 250 cette semaine.

18 étudiants sont concernés sur le Creusot cette semaine.

Il s'agit d'étudiants non recensés par le Crous jusqu'à présent. Des informations ont été envoyées sur les adresses mail des groupes de promotions et sur les réseaux sociaux. La transmission de pair à pair fonctionne bien. On sait qu'il y a des lacunes au niveau de l'utilisation du mail étu.

Une adresse spécifique a été créée : aide.precarite@u-bourgogne.fr

Ambre ADAMIAK a traité 158 mails hier via cette adresse.

Aucune solution ne sera parfaite. Les étudiants sont redirigés vers le CROUS BFC si des questions financières interviennent ou vers Epi'campus directement.

Le dossier sera suivi en Commission FSDIE, et sera abordé en CFVU et Conseil d'Administration pour qu'il y ait une visibilité sur ce qui a été dépensé et sur l'aide apportée aux étudiants.

Le Directeur Général des Services précise qu'une action pour le suivi sanitaire des étudiants hébergés sur le Campus est actuellement menée par le CPSU. Une vingtaine de cas possibles de Covid19 sont étudiés dont 9 à Dijon. Il y aurait 8 cas en dehors des résidences CROUS.

La population étudiante a connu quelques cas mais ce ne sont manifestement pas des cas graves.

Un Vadémécum lié à la crise sanitaire a été rédigé par le Pôle FVU en direction des étudiants et a été diffusé par de multiples canaux, boîtes mails, réseaux sociaux ou association de filières.

La Directrice du CROUS BFC a indiqué que des dispositions sont prises pour l'accueil en résidence d'étudiants en zone blanche.

« Bed and Crous » serait ré ouvert pour permettre aux étudiants de venir sur Dijon. La Maison internationale des chercheurs de l'UB pourrait également offrir des possibilités.

Une plateforme de gestion des aides d'urgence devrait être mise en place sous peu. 10 millions d'euros seraient affectés aux CROUS en plus de la dotation habituelle.

La question de l'engagement d'une part de la CVEC se pose car elle est déjà répartie entre différents projets financés annuellement

Delphine MOUTURIER-GRILLOT, Adjointe au Directeur de la Vie étudiante du Crous BCF, précise que les aides d'urgence vont concerner les étudiants qui ont renoncé à un stage avec gratification ou qui ont perdu un emploi.

En cas de difficultés financières, des aides ponctuelles avec une instruction nouvelle et un dossier allégé seront proposées.

Lors des commissions des aides spécifiques ponctuelles, le CROUS BFC a accordé des aides financières pour l'achat de matériel informatique (5 depuis le début du confinement) sur la Bourgogne.

Le Lions Club de Besançon a donné 50 tablettes. Le service de médecine préventive de l'Université de Franche-Comté gère la distribution, après évaluation sociale, mais il est prévu que le don de tablettes le soit pour la Bourgogne Franche-Comté (2 frères au Creusot ont bénéficié/vont bénéficier de cette aide : 1 aide pour un ordinateur et 1 don de tablette par exemple).

Le service social complète avec soit des dons d'urgence jusqu'à 200€ ou des bons d'achat donnés à un camarade, si l'étudiant ne peut pas se déplacer, ou n'a pas de compte bancaire. Elle confirme les actions mises en place par le CROUS BFC. Des aides d'urgence peuvent être accordées aux étudiants qui en font la demande, et après évaluation par le service social. Les loyers sont suspendus pour les étudiants ayant quitté leur logement et l'ayant indiqué au Pôle Hébergement du CROUS BFC.

Le Président souhaite revenir sur la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à Parcoursup, rendue par le Conseil Constitutionnel le 3 avril 2020.

Consacrant l'existence d'un droit constitutionnel à l'accès aux documents administratifs, le Conseil constitutionnel juge que chaque établissement d'enseignement supérieur doit rendre compte des critères en fonction desquels ont été examinées les candidatures dans le cadre de Parcoursup.

Les critères utilisés pour classer les candidatures doivent donc être communiqués. Si un étudiant demande pourquoi il a eu tel classement, il doit recevoir une réponse individuelle.

Mais le Conseil Constitutionnel a bel et bien rappelé le secret des délibérations, comme pour tout jury d'examens ou de concours. C'est un principe très fort, auquel ni la loi ni le juge ne peut porter atteinte.

Il est précisé que les Epreuves Classantes Nationales (ECN) se dérouleront à partir du 6 Juillet 2020. Pour la PACES, l'Université de Bourgogne rencontre un vrai problème de logistique car avec 1 163 étudiants devant composer, il faut au moins 2 900 places avec des files d'arrivée dans les salles d'examens, et un dispositif permettant de respecter les règles de distanciation sociale. Cela va forcément engager des frais extrêmement coûteux. Il n'est pas certain que l'UB puisse honorer cette facture. Des solutions sont actuellement recherchées.

Point 2 - Adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances durant la crise sanitaire et fixation d'un calendrier prévisionnel des examens

Le Président informe les élus qu'il a reçu à 14h aujourd'hui une motion envoyée par l'UNEF. Il indique aux élus UNEF qu'il convient normalement d'envoyer une motion dans un délai raisonnable, en amont de la séance. Il procède à la lecture en séance (*cf annexe n° 1*). Le document est mis en partage sur l'espace dédié dans Teams.

Le Président indique qu'une note DGESIP empêche d'adopter le principe d'une neutralisation du semestre.

Deux arguments sont évoqués en ce sens. L'article L711-1 du Code de l'Education définissant les missions de l'Université n'est pas remis en cause en raison de la crise actuelle. Les universités exercent leurs missions autrement, mais restent dans le cadre contractuel défini avec l'Etat. Il est impossible de s'affranchir du contrôle des connaissances.

L'Université ne peut porter atteinte à la structure du diplôme national qu'elle délivre au nom de l'Etat.

L'Etat refuse de neutraliser le semestre. Cela porte atteinte à la souveraineté des jurys. De fait, cette motion pêche par son illégalité au regard des textes applicables.

Le Président ouvre le débat.

Anthony DEVISE indique que l'UNEF propose cette motion au vu de la note envoyée récemment par la DGESIP. Il précise que la position du Ministère (MESRI) n'était pas forcément connue à ce sujet. Si on revient sur l'organisation des examens, il faut que l'on s'attende à tout.

Il y a eu des bruits de couloir selon lequel le MESRI envisagerait la neutralisation. L'Etat en décide autrement.

Il rappelle que c'est ce qui a été voté dans d'autres CFVU, et cite l'exemple de Paris 1.

La gestion se faisant actuellement en temps réel, le Président indique qu'il a reçu hier soir ou ce matin des précisions de la part du MESRI.

Anthony DEVISE indique que c'est quand même réévalué en mettant 10.

Le Président distingue deux choses : la neutralisation via laquelle on ne tient pas compte de la note ; et le 10 qui revient à empiéter sur l'évaluation de la maîtrise des connaissances.

Cela prive toutes les équipes pédagogiques de leur pouvoir d'évaluation. C'est antinomique avec le contrôle des connaissances.

Ce qu'il est possible de faire, c'est en appeler à la clémence des jurys. Mais on ne peut pas imposer à un jury ce qui porte atteinte à leur souveraineté. De telles délibérations pourraient être remises en cause par le tribunal administratif.

Le Président comprend la démarche car les étudiants sont inquiets, sont à distance et la situation actuelle est compliquée sur tous les plans. Il y a des problèmes et des situations difficiles.

Il faut que l'on parvienne à ce que les étudiants puissent composer convenablement lors de la session d'examens qui arrive.

Ce que souhaite faire le Président est de permettre l'équité de traitement, avec notamment une mise à disposition du matériel informatique. Il faut le travail des équipes pédagogiques soit encadré, avec des garanties et des principes, et c'est bien le rôle de la CFVU.

Les propositions des composantes pour l'organisation des examens seront ensuite étudiées lors d'une CFVU organisée en mai 2020.

Une commission technique ad-hoc sera réunie, avec des représentants des listes élues à la CFVU, en amont de la prochaine séance plénière.

L'objectif d'aujourd'hui est de soumettre à la CFVU un document recensant l'ensemble des propositions de cadrage afin que les étudiants sachent exactement ce qui les attend.

C'est à la CFVU de fixer les règles devant être mises en place par les composantes, en garantissant la qualité des diplômes nationaux délivrés par l'UB tout en tenant compte des problèmes concrets qui se posent actuellement aux étudiants en raison de la crise.

Il faut que tout étudiant soit en mesure de composer depuis chez lui, depuis le Campus ou dans une salle organisée pour accueillir des étudiants dans les conditions sanitaires requises.

Alain RAUWEL indique qu'en effet la neutralisation pose des problèmes légaux majeurs. Il faut faire attention à la tentation de ne pas prendre en compte la situation actuelle en faisant comme si tout

était normal alors que ce n'est pas le cas. Il faut pouvoir prendre en compte les travaux des étudiants qui ont beaucoup travaillé depuis un mois.

Des efforts ont été remarquablement faits. Il faut pouvoir les valoriser. Cela suppose le passage en contrôle continu soit avant soit pendant le confinement, et si ces notes rendent bien compte du travail on peut s'en tenir là.

Le Président précise que l'on peut neutraliser le contrôle terminal (CT) dans une même UE pour que les contrôles continus (CC) valent autant. On peut envisager un CC de seconde chance et valider l'UE. L'ordonnance du 27 mars 2020 offre beaucoup de souplesse. En procédant ainsi, on ne dégrade pas la qualité du diplôme et on en respecte la structure.

On ne peut pas faire une épreuve normale compte tenu de la crise actuelle. Il faut se sortir de l'esprit que nous aurons des sessions d'examens normales.

La validation du semestre emporte validation des ECTS.

Si on demande du travail à distance, si un effort rédactionnel est demandé, il faut laisser plus de temps, tout en permettant de respecter les engagements de l'université vis à vis des diplômes nationaux.

Emmanuelle VENNIN indique que le Conseil de l'UFR SVTE a acté ce matin le principe que de nouveaux CC seront organisés dans la foulée, avec neutralisation des CT du premier semestre.

Il y a un flou qui se met en place dans les composantes car elles ne savent pas vraiment ce qui est autorisé, interdit, conseillé...Il y a de plus les problèmes rencontrés par les étudiants qui n'ont pas accès à leurs cours du premier semestre, les stages suspendus.

Le Président précise qu'en effet une grande liberté est laissée aux composantes mais elle doit être indicatrice d'une marche à suivre. La CFVU donne le cadre aux travaux possibles. La première session est terminée, on ne peut revenir dessus. Les examens concernés sont ceux du semestre 2 et de la session de rattrapage (ou session 2) pour les semestres 1 et 2.

Il faut faire attention à ne pas vider la session 2 de toute substance. Elle doit avoir du contenu et l'évaluation doit faire sens.

Le Président ne sait pas quelles seront les règles applicables pour le déconfinement. Il y aura un rebond si les gestes barrière ne sont pas respectés. En tant que citoyen, il s'inquiète beaucoup et en tant que Président également. On ne sait pas si la rentrée pourra se faire.

Valentin BONNARD revient sur la neutralisation du second semestre. La note établie par la DGESIP déconseille d'utiliser ce mode mais cela reste quand même possible. Quand il est question d'améliorer ces notes-là, il ne s'agit pas de donner le diplôme. Le fait d'attribuer un 10/20 au semestre ne donne pas l'année. Si l'étudiant n'a pas la moyenne à l'autre semestre, il devra repasser en session 2.

Le Président indique que le principe de la neutralisation n'est pas exclu en bloc. Il peut concerner certaines épreuves mais pas l'ensemble. Des adaptations sont possibles et il faut pouvoir laisser le choix aux équipes pédagogiques.

Philippe SALVADORI précise qu'il est indubitable qu'il n'est pas demandé la suppression des examens. On neutralise le CT et on garde les notes de CC.

Le Président indique son accord. Ensuite, sur le calendrier des examens, il faut fixer les dates des sessions 1 et 2. Cela peut être à la carte. Mais certaines composantes n'ont pas le choix, comme l'INSPE par exemple, qui a des impératifs calendaires en lien avec le Rectorat pour la nomination des fonctionnaires stagiaires.

Philippe SALVADORI demande que des dérogations puissent exister afin de pouvoir prévoir une session 2 en septembre car dans les conditions actuelles, il y aura des naufragés du numérique. Il faut préserver des conditions correctes pour la seconde session et laisser le temps pour de véritables révisions. Il serait dangereux de faire comme d'habitude en considérant que la session 2 ne sert pas à grand-chose. Elle doit être de qualité.

Le Président rappelle qu'il n'est pas acquis de pouvoir organiser des examens « normaux » en septembre, en présentiel. Certaines composantes ont envie de mettre un terme à cette année sans décalage car cela a un effet domino ensuite sur de nombreux paramètres pour les étudiants tels que le logement, les emplois d'été, les admissions dans les formations supérieures.

Il soumet à la sagacité des uns et des autres cette question. Le positionnement est ici assez libéral, en fonction des contraintes des composantes. Des alternatives sont possibles pour pouvoir les prendre en compte.

Luc IMHOFF précise que le point a été fait en Sciences et Techniques (ST) pour « sauver les meubles » dans les 3 scénarii possibles. On peut envisager qu'il n'y ait pas de session terminale pour faire une neutralisation globale des CC. Il souligne le fait que les responsables de filières doivent se reposer. Si on peut en bloc neutraliser les CC, cela fera moins de travail pour le personnel administratif. Il faut avoir en tête que les personnels de scolarité sont également en télétravail. Il ne faut que le travail à faire sur Apogée soit trop complexe.

Une deuxième session en septembre permettrait de s'assurer que les moyens techniques sont garantis pour les étudiants. Il précise qu'il n'y a pas plus de 50% de CT dans les diplômes de l'UFR ST. Il faudrait pouvoir neutraliser tous les CT et les transformer en CC. Pour les matières à travaux pratiques, on est sur une répartition en 3/3, et sinon il y a plus de CC que de CT.

Sophie MORLAIX précise que cela pose des problèmes pour les L1 dans lesquelles il n'y pas de CC. Il faut regarder diplômes par diplôme ce qu'il est possible de faire.

Le Président indique que si les gens ont bien compris le cadrage posé par la CFVU, cela doit pouvoir se faire sans trop de difficultés.

Si le CC représente plus de 50% de l'évaluation, on peut en effet neutraliser le CT. Luc IMHOFF précise que des CC seront ajoutés. Sur les L1 on touche 80% et 100% des L3. Et il n'y aura aucun travail de reprise des fiches filières (FF).

Le Président précise qu'au-delà du pourcentage brut, cela doit être affecté en fonction des contenus. Une UE CV et Recherche d'emploi peut être neutralisée. Il ne faut pas entamer les matières fondamentales. Il faudra faire remonter à la CFVU que les CT sont transformés en CC. Surtout, il faut que ces adaptations soient portées à la connaissance des étudiants dans un délai de 15 jours avant le début des épreuves.

Emmanuelle VENNIN revient sur cette idée de convertir les CT en CC. Il faut faire attention car dans beaucoup de filières, les enseignants pourraient prendre les seuls CC disponibles.

Le Président est en effet d'accord sur le fait qu'il faut faire très attention à ce que cela soit du vrai CC.

Sophie MORLAIX précise que s'il y a suffisamment de notes de CC et si cela correspond au CT, ce pourrait être neutralisé. Cela pose toutefois le problème de l'information aux étudiants qui sont donc informés a posteriori.

Le Président estime qu'il faut prévoir une seconde chance en CC si cela s'est mal passé lors d'un CC opéré dans ces conditions. Qu'en pensent les étudiants ?

Maxence ROULLIAT demande si un CC amélioré peut être fait début juin pour permettre aux étudiants de travailler. La continuité pédagogique a certes été réalisée, mais elle n'a quand même pas la même valeur qu'un cours expliqué en présentiel.

Alain RAUWEL souligne le fait que le passage du CT en CC est extrêmement favorable aux étudiants à l'UFR Sciences Humaines. Il n'a donc pas trop d'inquiétudes pour les étudiants car ces modalités devraient donner des résultats meilleurs qu'en CT.

Le Président rappelle qu'en cas de CT neutralisé au profit d'un CC, il y a la possibilité de prévoir une seconde chance en première session. On ne peut cependant pas rajouter une troisième chance.

Maxence ROULLIAT indique qu'il est nécessaire de prendre en compte les nouvelles modalités pédagogiques en confinement.

Le Président évoque le fait que certains enseignants ont utilisé des PDF, puis organisé des séances de questions/ réponses. Comment on adapte ? Il précise que lui-même, dans le cadre de ses cours dispensés à distance, n'a pas dit moins que ce qui serait dit en présentiel. Jusqu'où la CFVU peut-elle cadrer ?

Anthony DEVISE insiste sur le fait qu'il faut laisser du temps aux étudiants pour produire les devoirs.

Le Président se demande si le fait de laisser une semaine est compatible avec l'organisation des examens, les corrections, les jurys, la seconde session.

Il n'y a pas de télésurveillance pour les CC alors le temps peut être adapté.

En Master, on peut s'affranchir des délais pour la session de rattrapage car rien n'est prévu dans les textes régissant ce diplôme, contrairement à la Licence.

Anthony DEVISE revient sur le fait que l'étudiant doit avoir le temps de composer et les moyens nécessaires pour envoyer le document.

Le Président valide le principe du temps supplémentaire pour composer sur matériel informatique à distance, afin de tenir compte des difficultés par rapport à un travail sur table.

Emmanuelle VENNIN demande si la plateforme Plubel peut accueillir plusieurs épreuves en même temps.

Alexandre FOURNIER répond que les équipes de la Direction du Numérique (PNR) sont en train de travailler sur cette question.

Le Président aborde le calendrier de gestion des instances, et les conséquences sur l'organisation des examens. Il est prévu de demander aux composantes un retour sur les modalités de contrôle

des connaissances et calendriers d'examens adaptés en raison de la crise sanitaire pour le 5 mai 2020 maximum. Une commission technique présidée par Sophie MORLAIX sera ensuite réunie le 6 ou 7 mai 2020, avec un représentant de chaque liste élue à la CFVU, afin d'étudier les propositions reçues. Un point sera fait et transmis aux élus en amont de la CFVU, avec notamment un focus sur les questions particulières soulevées.

Ces propositions seront ensuite étudiées par la CFVU le 12 mai 2020. Leur publication par les composantes peut être envisagée dans la foulée, afin que le début des examens puisse avoir lieu à compter du 26 mai 2020. La session devrait normalement être très allégée. La deuxième session en Licence pourrait avoir lieu dès début juillet 2020, dans le respect du délai de 15 jours après publication des résultats.

Il faut anticiper une deuxième session qui porte sur les deux semestres. Il peut être envisagé de finir le 10 juillet ou le 11 juillet 2020 pour inclure le samedi, avec délibérations possibles jusqu'au 17 juillet 2020. Cela permettrait de libérer les composantes de l'année 2019-2020.

Pour celles prévoyant une session 2 en septembre 2020, on serait sur la même logique dans l'organisation et le respect des délais. La session pourrait avoir lieu du 31 août au 11 septembre 2020. Cela permettrait une rentrée au 14 septembre 2020.

Un décalage de 15 jours n'est pas insurmontable sur l'année 2020-2021, avec un rattrapage possible sur la suspension de cours en Novembre 2020.

Olivier COUTURE estime que s'il y a une session 2 en septembre, il serait judicieux de pouvoir organiser une session 1 plus tardivement que le 26 mai 2020. Cela permettrait aux composantes d'avoir une marge de manœuvre. Dans la délibération qui va être adoptée, il faudrait préciser que cette option est possible.

Julie GUYONNET revient sur le problème que pose le fait d'organiser une session en septembre pour les étudiants, avec notamment le problème du logement pour les étudiants changeant de site ou de campus.

Le Président pose la question suivante : est-ce à la CFVU d'imposer cela ? Il faut plutôt renvoyer les composantes à la consultation de leurs Conseils de gestion pour statuer sur ces questions.

Vincent MICONNET demande si les étudiants ne pouvant se présenter à la session 1 pourront demander à l'université le remboursement de leurs déplacements au long de l'année, ils prennent en charge leurs frais de déplacements. Pour les étudiants en difficultés, il existe la possibilité d'un dépôt de dossier d'aide auprès du CROUS BFC. Cela peut se faire dans le cadre des aides d'urgence, sans principe d'automaticité.

Valentin BONNARD évoque la situation des étudiants étrangers répartis dans leurs pays.

Le Président indique qu'au mois de juillet 2020, une décision sera prise en fonction des informations connues à ce moment-là. Il faudra prévoir des modalités adaptées pour ces étudiants.

Philippe VIGNERON indique son accord avec le calendrier présenté sur Juillet mais il note que c'est un calendrier très optimiste car il y a la problématique des corrections de copies et des délibérations de jurys.

Les étudiants en réorientation au semestre 2 doivent par exemple repasser toutes les épreuves du semestre 1 en session 2.

Carine MICHEL indique que le Conseil de l'UFR STAPS a voté sur la première proposition pour libérer les étudiants qui travaillent sur les mois d'été.

Sophie MORLAIX propose de fixer la date de la prochaine CFVU et de laisser les composantes établir leurs calendriers en fonction de leurs caractéristiques.

Le Président propose que le début des examens de la première session soit fixé au 26 mai 2020, et que le calendrier des jurys et de la deuxième session soit établi par chaque composante.

Vincent MICONNET attire l'attention des élus sur les difficultés possibles pour les étudiants si des examens sont prévus en Juillet.

Le Président répond que cela vaut aussi en septembre. On n'arrivera jamais à solution collective parfaite.

Emmanuelle VENNIN approuve le fait de fixer une date de début et de laisser les composantes choisir leur organisation.

Il est rappelé que le diplôme de Master n'a pas à respecter le délai de 15 jours pour une session 2, qui n'est règlementairement pas obligatoire et est laissée au choix des équipes pédagogiques.

Matthieu GUERRIAUD indique que les diplômes en Santé sont régis par des textes spécifiques. Le Directeur de l'UFR Sciences de Santé a demandé à ce que le calendrier d'examens puisse commencer début mai compte tenu des multiples contraintes actuelles. Cela doit être présenté en Conseil d'UFR le 22 avril 2020.

Le Président indique qu'il faut s'assurer que les étudiants sont d'accord avec un nouveau calendrier d'examens à distance dès le 4 mai, avec des ordinateurs à distance pour pouvoir composer dans les mêmes conditions que les autres avec gel, masques, salle modulable.

Il y aura un vote commun de la CFVU pour Médecine et Pharmacie. On reviendra sur ce point ultérieurement, lors du vote.

Le Président retient que la délibération de la CFVU doit préciser que les examens de la première session débiteront le 26 mai 2020, et que le calendrier des jurys et de la seconde session est fixé par les composantes soit au mois de juillet, soit au mois de septembre.

Liam FONTAINE rappelle qu'il sera sans doute difficile d'organiser les examens pour les étudiants internationaux ou Erasmus. Le distanciel n'est pas forcément adapté et assurer la continuité pédagogique est difficile avec certains publics.

Le Président estime qu'il faut laisser aux composantes le soin de rencontrer les étudiants pour évoquer ces questions.

Xavier URBAIN fait part de sa crainte que les enseignants soient tentés d'organiser une session normale avec des épreuves normales, en proposant des examens de façon habituelle.

Qu'est-ce qu'il se passera entre juillet et septembre ?

Il serait préférable que tout puisse être réglé avant Juillet avec des modalités à distance, en prévoyant des exceptions si c'est impossible.

Il faudrait préciser les notions de CC et CT et les modalités.

Le Président indique que le fait d'inciter les composantes à privilégier la session de Juillet peut être intégré dans la délibération de la CFVU.

Basculer le CT en CC permet de s'affranchir des modalités de contrôle à distance, qui a un coût certain (entre 3 et 10 euros par étudiant). Le CC pourrait être réalisé sur la base d'une seule évaluation via l'ordonnance du 27 mars 2020. Là où le CT sera transformé en CC, et où il y a déjà des évaluations en CC, cela compense ce que l'on peut reprocher à ce système. C'est une adaptation compte tenu de la crise sanitaire.

Xavier URBAIN évoque le fait que si l'on garde l'appellation CT sous une autre forme, il y aura moins de travail pour les scolarités. Si l'on transforme les CT en CC, il faudra forcément les répercuter dans Apogée. L'idée de neutraliser dans Apogée et de reporter les notes de CC vise à faciliter le travail. S'il y a une seule épreuve au lieu de trois, il y aura des adaptations ou alors on saisit la note au niveau de l'UE.

Il faudra échanger avec les services de scolarité pour voir ce qui sera le plus facile à mettre en œuvre

Le Président est favorable à ce que la traduction administrative de ces principes soit faite au plus rapide dès lors que cela ne nuit pas à la sincérité des débats. Il faut que ce qui est voté par la CFVU soit effectivement ce qui se passe sur le terrain.

Liam FONTAINE revient sur les CC et le fait que certains étudiants n'ont pu avoir des conditions optimales pour composer. Elle demande une tolérance de 08/20 pour valider un CC au lieu de 10/20.

Le Président rappelle que la CFVU ne peut imposer une délibération aux jurys. C'est toujours suivi de l'annulation devant le juge administratif.

Emmanuelle VENNIN précise qu'avec ses collègues, ils sont complètement conscients de ce qu'est la réalité actuellement pour les étudiants, et ils en tiennent compte.

Christelle SERÉE-CHAUSSINAND insiste sur le sérieux des étudiants qu'elle a eu à suivre depuis le début du confinement.

Maxence ROULLIAT évoque la fracture numérique, qui est certes en train d'être résolue, mais existe bien. Pour ces étudiants : les CC vont-ils faire partie de la note finale ? Il est assez favorable pour que cela soit inclus dans délibération de la CFVU. Il faut trouver une formulation qui établit que l'étudiant en fracture numérique ne peut se voir reprocher les difficultés que cela induit. Les équipes pédagogiques devront tenir compte de leurs difficultés à composer.

Xavier URBAIN demande si les composantes peuvent organiser les contrôles continus dès à présent.

Luc IMHOFF précise qu'il y a encore quinze jours de cours donc cela offre une marge de manœuvre le cas échéant.

Le Président rappelle que dans ce cas, le délai de 15 jours pour informer les étudiants ne peut être respecté donc cela risque de prendre à contrepied les étudiants.

Liam FONTAINE évoque le fait que certains étudiants n'ont toujours pas accès à Plubel. Dans sa formation, les enseignants indiquent qu'il y aura des CC.

Alexandre FOURNIER répond que pour Plubel, il faut que les étudiants demandent une réinitialisation du mot de passe.

Maxence ROULLIAT estime que si l'on annonce un cadrage général et qu'on accepte, c'est contradictoire.

Le Président précise que tout ce qui était déjà prévu en CC peut donner lieu dès maintenant à des CC. Un mois avant l'épreuve, il faut normalement savoir sous quelle forme sera l'épreuve. Au-delà du passage en CC, il faut informer les étudiants de la forme du CC.

Anthony DEVISE n'est pas d'accord avec le fait de pouvoir prévoir des examens dès le 4 mai 2020.

Le Président propose que Sophie MORLAIX puisse procéder à la rédaction de la délibération finale, au vu des débats ayant lieu aujourd'hui, et qu'une relecture soit faite avant validation et vote.

Il est précisé que la délibération inclura en annexe les calendriers d'examens pour Médecine et Pharmacie, sous réserve de ratification par le prochain Conseil d'UFR Sciences de Santé du 22 avril 2020 (*cf annexes 2 et 3*).

Cédric DEMONCEAUX évoque la question de la fin des stages. Il faudrait les prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 afin que les étudiants puissent finaliser la période de stage. Il faut intégrer une exception pour les formations dont le stage est diplômant.

Sylvie SIRE ajoute qu'il faudra un point sur les examens de la première session qui auront lieu à distance.

Emmanuelle VENNIN rappelle que si on neutralise, il faut qu'il y ait un CC en deuxième chance.

Luc IMHOFF insiste sur le fait qu'une session 2 doit être une vraie session 2.

Julie GUYONNET demande s'il y aura un maintien des oraux tels quels, avec un horaire donné à distance.

Le Président répond que cela marche bien pour les petits effectifs, en Master notamment. Le coût des examens est à la charge des composantes. L'argument financier va régler le problème si l'on ose dire.

Julie GUYONNET rappelle la situation des étudiants qui ont du mal à se connecter, ou qui vont rencontrer des problèmes techniques. Elle demande que le principe de majorer le temps des épreuves soit acté.

Le Président est d'accord avec le fait que dans le cadre d'un QCM, des problèmes de connexion peuvent se poser. Si on met un principe strict, cela va être compliqué.

Il faut réfléchir à une prise en compte adaptée.

Maxence ROULLIAT prend l'exemple d'une famille avec plusieurs personnes utilisant la même connexion sur une box. En fonction des plages horaires « occupées », cela peut impacter fortement l'étudiant.

Le Président est favorable à laisser la journée pour les épreuves rédactionnelles.

Liam FONTAINE demande qu'il soit laissé presque une semaine.

Le Président indique que les épreuves de 4 heures par exemple sont très rares. Il faut prévoir une journée mais pas plus.

Philippe VIGNERON souhaite que les examens puissent être adaptés par la composante, sans avoir à le formaliser. Pour les étudiants empêchés, cela est déjà prévu bien en amont.

Cédric DEMONCEAUX demande que les termes confiance et bienveillance puissent être indiqués en tout début de la délibération. C'est important compte tenu du contexte.

Karen FIORENTINO est d'accord avec cette proposition.

Luc IMHOFF rappelle que les enseignants n'ont aucun intérêt à voir échouer les étudiants. Daniele FAENZI valide cette observation.

Le Président indique que les mots « confiance et bienveillance » seront bien indiqués en chapeau de la délibération.

Liam FONTAINE demande comment les étudiants seront consultés sur les décisions qui se prennent dans les composantes.

Le Président indique que cela relève de la concertation. On va acter un principe dans la délibération, mais on ne peut pas réglementer comme cela. Certaines composantes vont pouvoir tenir des conseils rapidement, d'autres non.

Les garanties seront déjà dans la délibération.

Le Président évoque le fait que les discussions et questions évoquées en séance permettent effectivement d'avancer car quand la CFVU a débuté, on ne savait pas comment cela allait tourner.

Nathan BRANCATO demande si les examens seront sur Teams en présentiel. Cela peut être stressant pour les étudiants et les enseignants. La télésurveillance génère de l'anxiété.

Le Président répond que c'est priori exclu car c'est en pratique impossible à gérer. Ce serait vraiment par exception, pour un étudiant empêché par exemple pour lequel aucune autre solution n'est envisageable.

Laisser la possibilité dans la délibération ne pose cependant pas de difficultés.

Sylvie SIRE revient sur le fait de pouvoir rendre le stage optionnel. Il y a par exemple une grande diversité de situation dans les IUT. Comment envisager un traitement égalitaire des étudiants ?

Le Président estime qu'il serait inégalitaire de prendre en compte le stage à partir du moment où tous les étudiants n'ont pas pu faire le stage. Il faudrait alors neutraliser l'UE Stage et ne pas prévoir d'évaluation formelle, sauf si éventuellement des étudiants ont eu des modalités adaptées

Si d'un point de vue pédagogique cela convient, et que les étudiants sont d'accord, on peut retenir cette proposition.

Par souci d'égalité, la note peut être neutralisée, mais ce sont les équipes pédagogiques qui doivent trancher in fine.

L'expérience professionnelle acquise par des étudiants pendant l'été pourrait être valorisée dans le parcours.

Sophie MORLAIX indique que la prise en compte du stage ne peut être possible que si tous les étudiants sont soumis aux mêmes règles d'évaluation.

Cédric DEMONCEAUX est favorable au fait de laisser la possibilité de faire un stage, sans le noter.

Le Président indique que si les conditions sanitaires sont favorables, le stage peut se faire, mais pour le moment, aucun stage n'est autorisé jusqu'au 11 mai 2020. Cela est très clair et très net. On est soumis aux injonctions liées à la pandémie et aux instructions gouvernementales.

Emmanuelle VENNIN insiste sur le fait que les stages en Master 2 doivent pouvoir être adaptés car c'est l'essentiel de la note du semestre 2 pour les étudiants concernés.

Le Président précise que pour le moment, il n'y a pas de certitude pas rapport à la CVEC ou aux droits à acquitter pour l'inscription administrative. Mais compte tenu de la situation, la prolongation de l'année universitaire sera sans doute possible.

Paul BERNARD évoque la situation particulière des étudiants des filières de Santé pour lesquels il faut pouvoir prévoir des dispositions spécifiques. Ils sont particulièrement impliqués dans la crise actuelle.

Cédric DEMONCEAUX valide cette proposition.

Maxence ROULLIAT demande ce qu'il en est pour les alternants.

Le Président précise que les alternants ne sont pas des stagiaires. Ils ont un contrat de travail et ne sont donc pas soumis aux mêmes règles.

Danièle FAENZI évoque les étudiants en situation de handicap.

Pascale AUROUX répond que l'on restera normalement sur les mêmes modalités d'accompagnement, à distance. Le problème pouvant se poser est lié au fait que les étudiants « secrétaires » passeront eux aussi leurs examens.

Sophie MORLAIX indique que l'on peut sans doute solliciter les étudiants de Santé, à l'appui d'une liste de bénévoles.

Olivier COUTURE rappelle qu'il est très difficile de trouver des secrétaires habituellement, donc avec la crise sanitaire c'est bien sûr majoré.

Pascale AUROUX précise que la DGESIP a informé les établissements qu'une plateforme serait prochainement mise en place pour recenser les bénévoles enseignants ou étudiants.

Le Président estime que cette question devra être vue de manière particulière. Elle ne peut être réglée en séance en quelques minutes.

Julie GUYONNET souligne le fait qu'il y a beaucoup d'étudiants en détresse psychologique due au confinement. Il faut prévoir d'organiser des rendez-vous téléphoniques avec des psychologues, et accorder à ces étudiants un aménagement spécial.

Le Président confirme que l'étudiant peut prendre rendez-vous avec le CPSU. Sa situation sera prise en compte pour les examens.

Le CROUS propose aussi des rendez-vous dédiés (Happsy'hours).

Olivier COUTURE indique que les Directeurs de composantes doivent guider les équipes sinon cela va partir dans tous les sens. Il ne faut pas directement solliciter les équipes pédagogiques.

Julie GUYONNET évoque le fait que des options soient neutralisées pour certaines filières, mais pas pour d'autres filières comme LEA ou Psychologie.

Le Président répond que l'on peut comprendre qu'il n'y ait pas de traitement équivalent si les objectifs sont différents.

Philippe SALVADORI explique que pour l'UE d'ouverture proposée par l'UFR Sciences Humaines, la neutralisation est proposée, ou pas, par les composantes qui envoient des étudiants. Cela permet de garantir une égalité entre les étudiants.

Sophie MORLAIX évoque la situation de l'IUT Dijon-Auxerre qui fera passer ses adaptations en juin, après son conseil d'IUT.

Les enseignements sont en CC intégral donc il s'agira surtout d'évoquer les stages. Il ne sera pas possible d'ajouter une session 2 car ce n'est pas prévu dans la réglementation applicable aux DUT notamment. Les étudiants ont normalement déjà été largement évalués.

L'ESIREM ou l'ISAT peuvent rencontrer les mêmes difficultés.

Cette délibération ne s'applique normalement pas aux formations dispensées en CCI, qui fonctionnent en session unique.

Xavier URBAIN précise que tout semestre validé est paramétré dans Apogée comme emportant l'acquisition de 30 crédits ECTS, en application de la réglementation. Ce point est également rappelé dans le Référentiel commun des études de l'Université de Bourgogne (cf paragraphe 1.2.2).

Le Président remercie les élus pour ces échanges constructifs et propose de relire la délibération avant de la mettre au vote, avec prise en compte des modifications et ajouts discutés en séance.

Vote

Délibération soumise aux élus par le Président :

Adoption des principes d'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances durant la crise sanitaire et fixation d'un calendrier prévisionnel des examens, tels que précisés dans le document discuté en séance, et après relecture par le Président de ce document à l'issue des débats (voir pièce jointe)

Elus présents et représentés : 32

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 3 (avec explication de vote)

Abstention : 0

Pour : 29

Liam FONTAINE explique en séance que les trois représentants de l'UNEF votent « Contre » ces principes d'adaptation car ils ne permettent pas d'éviter les ruptures d'égalité entre les étudiants (cf motion évoquée en début de séance).

Point 3 - Oraux de candidature dans la procédure Parcoursup pour la session 2020

Le Président indique aux élus qu'il a reçu une demande du Rectorat, visant à soumettre au vote une délibération qui concerne l'adaptation des modalités de recrutement compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Les oraux prévus dans certaines filières sont en effet supprimés.

Vote

Délibération soumise aux élus par le Président, à la demande du Rectorat :

La Commission Formation et Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne prend acte de la suppression des oraux de candidature dans la procédure Parcoursup pour la session 2020

Elus présents et représentés : 31

Ne prend pas part au vote : 0

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 31 (unanimité)

Point 4 - Questions annexes

Philippe VIGNERON évoque les futurs examens du DAEU dont l'organisation à distance ne semble pas possible, compte tenu de la spécificité des publics. La session serait repoussée au 31 août 2020.

Le Président précise que ce point sera vu lors de la prochaine CFVU.

Une autre question concerne la Commission pédagogique d'études des demandes de validation d'acquis : est-ce qu'elles auront droit de se tenir en présentiel en mai, juin ?

Le Président indique qu'à ce jour, il est impossible d'apporter une réponse officielle car cela dépend des consignes sanitaires qui seront alors en vigueur.

Luc IMHOFF demande ce qu'il en est pour les stages à l'étranger.

Le Président rappelle que les stages des étudiants de l'Université de Bourgogne sont pour le moment suspendus, en France et à l'étranger.

Le Président remercie l'ensemble de participants à cette Commission pour la qualité des échanges et leur implication dans ce contexte si particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h40.

Annexes :

1- motion présentée par l'UNEF en séance (reçue à 14h le 17 avril 2020)

2 - note envoyée aux élus de la CFVU, discutée en séance et relue avant vote, avec le calendrier des examens pour l'UFR Sciences de Santé

Envoyé: Vendredi 17 Avril 2020 13:59:06

Objet: motion CFVU

Madame,

Je souhaite déposer une motion au vote à la CFVU DE CE JOUR:

Considérant la situation exceptionnelle à laquelle l'université de Bourgogne fait face, compte tenu de la pandémie mondiale de Covid-19, les modalités d'examens et d'évaluation pour toutes les composantes de l'université sont aménagées afin d'assurer un principe d'équité entre tous les étudiants de l'université.

Considérant qu'il n'y a eu que très peu d'enseignements dispensés en présentiel au deuxième semestre, que l'accès aux ressources informatiques reste inégalitaire et que la crise du Covid_19 a empêché de très nombreux étudiants d'avoir accès aux ressources en lignes, la CFVU de l'université de Bourgogne qui s'est réunie ce jour décide de l'annulation des examens du second semestre, et la validation automatique de celui-ci, avec 10 de moyenne. Cette moyenne généralisée à l'ensemble des étudiants est améliorable selon des conditions fixées par les équipes pédagogiques en concertation avec les directeurs et directrices de composantes, ainsi de l'autonomie est laissé aux UFR et aux équipes pédagogiques pour adapter au mieux cette mesure selon les composantes et les filières.

Cordialement,

DEVISE Anthony

Délibération pour l'organisation des examens de fin d'année universitaire CFVU du 17/04/20

Introduction

- 1) Calendrier des examens
- 2) Aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences
- 3) Recours à l'évaluation par le vecteur numérique
- 4) Gestion des stages et des UE professionnalisantes
- 5) Gestion des étudiants empêchés
- 6) Outils à disposition des équipes pour faire remonter les changements effectués
- 7) Procédure de mise en œuvre

Introduction

L'Ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et des concours pendant la crise sanitaire de l'épidémie de covid-19 dispose dans ses articles 2 et 3 que « Nonobstant toute disposition législative ou réglementaire contraire, les autorités compétentes pour la détermination des modalités d'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées par les établissements relevant des livres IV et VII du code de l'éducation ainsi que pour la détermination des modalités de délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur, y compris le baccalauréat, peuvent apporter à ces modalités les adaptations nécessaires à leur mise en œuvre. *S'agissant des épreuves des examens ou concours, ces adaptations peuvent porter, dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats, sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée. Les adaptations apportées en application du présent article sont portées à la connaissance des candidats par tout moyen dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves.*

Lorsque l'autorité compétente mentionnée au premier alinéa de l'article 2 est un organe collégial d'un établissement et qu'il peut délibérer dans des délais compatibles avec la continuité du service, cet organe collégial peut décider de déléguer au chef d'établissement sa compétence pour apporter les adaptations mentionnées au même article. Lorsque cet organe collégial ne peut délibérer dans des délais compatibles avec la continuité du service, les adaptations mentionnées à cet article sont arrêtées par le chef d'établissement. Ce dernier en informe alors, par tout moyen et dans les meilleurs délais, l'organe collégial compétent. ».

Cette délibération est basée sur deux principes fondamentaux : confiance et bienveillance qui doivent guider les enseignants et les étudiants dans toutes les étapes du processus d'évaluation.

1. Calendrier des examens

Les examens de la première session débuteront **le 26 mai 2020**.

Le calendrier des jurys et de la deuxième session est fixé par la composante, en concertation avec les étudiants.

La seconde session se déroule par principe au mois de juillet (la proclamation des résultats devant avoir lieu avant le 24 juillet 2020), et par dérogation au mois de septembre (du 31 août au 11 septembre, la proclamation des résultats devant avoir lieu avant le 25 septembre).

Lorsqu'un stage diplômant doit être réalisé au-delà de ces dates, la composante transmet son calendrier prévisionnel à la CFVU pour validation.

Chaque composante transmet ses propositions de calendrier au PFVU pour **le 05 mai 2020**. Pour les licences, un délai de 15 jours doit être respecté entre la proclamation des résultats de la première session et le début de la seconde session.

Par exception, l'UFR des sciences de santé adopte le calendrier ci-joint en annexe pour les circonscriptions médecine et pharmacie, sous réserve de ratification par le prochain conseil d'UFR.

Les propositions de calendrier et d'adaptation des épreuves des sessions 1 et 2 sont à transmettre au PFVU (regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr) **pour le 05 mai 2020**.

2. Aménagements des modalités de contrôle des connaissances et des compétences

Les sessions d'examens se déroulent à distance. La situation des étudiants empêchés (fracture numérique, sans connexion, en situation de handicap...) est développée au point 5.

Un ou plusieurs des aménagements suivants des modalités d'évaluation sont susceptibles d'être mis en œuvre :

Ces aménagements seront fonction des choix opérés par les équipes pédagogiques en concertation avec les directeurs de composante.

- ✓ Transformer une évaluation prévue en contrôle terminal en contrôle continu.
- ✓ Transformer une évaluation prévue en contrôle continu en évaluation unique ;
- ✓ Transformer une évaluation orale en évaluation écrite et vice-versa ;
- ✓ Favoriser l'évaluation sous forme de rendu de travaux ;
- ✓ Prévoir un allègement des évaluations prévues en contrôle continu ou en contrôle terminal (nombre d'évaluations, durée de l'évaluation) ;
- ✓ Organiser une évaluation à l'échelle de l'UE (en lieu et place d'évaluation(s) à l'échelle de chaque EC) ;
- ✓ Organiser des évaluations trans-UE (dans l'esprit des blocs de compétences) sous forme d'un grand oral ou d'un écrit de synthèse adapté.

Pour faciliter le passage des examens à distance, il est fortement conseillé de transformer les CT en CC. A défaut, les composantes devront s'assurer que les conditions de vérification de l'identité des candidats et de surveillance de l'épreuve sont bien conformes à l'article D611-12 du code de l'éducation. Cela peut générer un coût qui peut varier de 3 à 5 euros par étudiant ainsi qu'un risque de transfert des données personnelles de nos étudiants aux prestataires privés seuls capables d'assurer cette surveillance. Au demeurant, si le CT prend la forme d'un oral à distance par visio-conférence, les questions d'identité et de surveillance sont a priori réglées.

En cas de neutralisation du contrôle terminal dans une UE au profit du contrôle continu réalisé tout au long du semestre, une seconde chance doit être prévue pour les étudiants en première session. Les mêmes conditions seront apportées pour la neutralisation du CT du semestre 1 pour la session 2.

Quelle que soit la modalité d'évaluation retenue, la convocation aux évaluations doit se faire au moins 15 jours auparavant.

3. Recours à l'évaluation par le vecteur numérique

Les modalités d'évaluation à distance suivantes peuvent être mises en œuvre : des évaluations écrites sans surveillance, des évaluations orales et des évaluations écrites en télésurveillance. Les deux premières modalités gagnent à être privilégiées, notamment pour les évaluations en contrôle continu ; la troisième peut être envisagée, sans être systématique, pour les évaluations partielles ou terminales qui relèvent notamment du test de connaissance (elles n'ont pas d'utilité, par exemple, dans le cas d'un rapport à rendre dans le cadre d'une évaluation terminale). Cette troisième modalité mobilise des moyens financiers et l'intervention de prestataires privés.

✓ Évaluations écrites non surveillées

- **Évaluations sous forme de rendus de travaux** : les travaux (dissertations, rapports, mémoires, etc.) peuvent être demandés par les enseignants dans des formats et des délais précis et déposés par les étudiants sur la plateforme pédagogique. Le délai retenu doit justifier que les étudiants bénéficiant d'un temps majoré remettent leur travail dans le temps imparti.
- **Évaluations écrites sans surveillant** : des sessions d'évaluations écrites peuvent être programmées sur des plateformes LMS de type Moodle dans des temps définis pour le dépôt du sujet et des copies ou pour apporter les réponses aux exercices en ligne.

Dans le cas des évaluations écrites non surveillées, il est recommandé d'adapter les sujets pour tenir compte du fait que l'étudiant peut, pendant l'évaluation, avoir accès aux documents des cours et à d'autres documents ; de prévoir un temps suffisamment long permettant à l'étudiant, en ces circonstances particulières, de faire le travail demandé, y compris de manière asynchrone, et de veiller à ce que les travaux demandés fassent l'objet d'une concertation préalable au sein de l'équipe pédagogique pour éviter une surcharge de

travail dans une même période. La durée devra également être adaptée pour les étudiants bénéficiant d'un temps majoré.

Un temps majoré peut être proposé pour les exercices rédactionnels afin de tenir compte des difficultés à composer avec du matériel informatique à distance.

✓ **Évaluations orales ou entretiens**

La mise en œuvre d'évaluations orales ou d'entretiens à distance se fait par l'utilisation d'outils de web conférences, de classes virtuelles, de chats ou par téléphone, en veillant à l'identité du candidat.

✓ **Évaluations écrites en télésurveillance**

Les surveillances écrites télésurveillées pourraient être organisées, en priorité pour les examens partiels ou terminaux. Elles se distinguent du travail en ligne et des évaluations par des plateformes LMS (type Moodle) par le fait que les conditions de sécurité au regard de la fraude aux examens doivent être vérifiées (travail seul et réalisé par la bonne personne, non accès aux documents si nécessaire, temps limité). Assurer ce type d'évaluation au domicile de l'étudiant est possible grâce à des services de télésurveillance. Le travail de mise en place d'une télésurveillance à domicile engendre un traitement de données à caractère personnel et doit donc être établi conjointement avec le délégué à la protection des données personnelles de l'établissement en respect des contraintes de RGPD.

Avant toute évaluation en télésurveillance, il convient préalablement de proposer une « évaluation télésurveillée blanche » à l'étudiant. L'expérience vécue est de première importance pour garantir que l'évaluation effective se passe dans de bonnes conditions. L'expérience permet également de vérifier les caractéristiques techniques requises au domicile de l'étudiant (connexion, débit, webcam, micro). De plus, il est nécessaire de demander à l'étudiant un engagement explicite à assumer la responsabilité des conditions techniques, matérielles et opérationnelles du déroulé de l'évaluation à son domicile. L'évaluation blanche n'étant pas tenue d'être en tout conforme à l'épreuve d'évaluation (durée, copie, etc.) : elle peut être l'occasion de rendre, en guise de copie, cet engagement formel. Dans le cas où l'étudiant ne participe pas à cette évaluation télésurveillée blanche, ou s'il est constaté que les conditions matérielles et techniques ne permettent pas à l'étudiant de composer dans de bonnes conditions, il sera mis en place une évaluation de substitution (cf. infra). Pour ce type d'épreuve, il est nécessaire de pouvoir mettre en place les aménagements prévus par les notifications des étudiants en situation de handicap convoqués à ces examens (temps majoré, secrétaire d'examen, sujet adapté...).

Ces évaluations écrites en télésurveillance seront à la charge des composantes, l'université ne pouvant pas en assumer les frais pour 35 000 étudiants.

4. Gestion des stages et des UE professionnalisantes

Pendant la période de confinement, le stage de l'étudiant est suspendu si le télétravail à domicile n'est pas possible (hors étudiants réquisitionnés en santé).

Les équipes pédagogiques peuvent envisager plusieurs solutions pour les stages :

- ✓ Raccourcir la période de stage
- ✓ Décaler la période de stage pour les stages de fin d'études jusqu'au 31 décembre.
- ✓ Rendre le stage optionnel
- ✓ Neutraliser l'UE ou l'EC stage

Suivant la situation, **l'UE comprenant le stage peut également faire l'objet de modifications, qui s'appliquent à l'ensemble des étudiants d'une même promotion (diplôme)** pour ne pas rompre l'égalité entre eux.

Ainsi, l'UE comprenant le stage peut soit être neutralisée, soit reposer sur une note de substitution correspondant à un travail supplémentaire demandé aux étudiants pour pallier leur manque de stage.

5. Gestion des étudiants empêchés

La prise en compte des besoins des publics spécifiques (au sens de l'article 12 du Cadre national des formations), dont les étudiants en situation de handicap, les étudiants salariés, malades, fragilisés ou psychologiquement affectés par la situation de confinement, les chargés de famille, etc. est en vigueur.

Le passage des enseignements et des évaluations à distance peut représenter un obstacle en particulier à deux catégories d'étudiants empêchés pendant la période de confinement :

- **Les étudiants n'ayant pas un équipement informatique suffisant** (ordinateur, tablette, accès internet, ...) ou se situant en zone blanche et se trouvant, par conséquent, empêchés de suivre les enseignements et les évaluations à distance, doivent pouvoir disposer de mesures de substitution : mise à disposition des contenus d'enseignement par un autre biais, mise à disposition de matériel informatique et de connexions internet (salles dédiées, carte SIM 4G,...) et évaluations de substitution. L'université met en place un système de don informatique et finance la connexion mobile à hauteur de 25 gigas par étudiant dépourvu de forfait jusqu'à la fin des examens à distance.
- **Les étudiants réquisitionnés pendant la période de confinement pour la continuité sanitaire (ex. étudiants en médecine, pharmacie, odontologie, ...) ou pour la continuité d'activité (ex. étudiants travaillant dans le commerce alimentaire)** : Ces étudiants doivent pouvoir relever du régime des aménagements des études pour étudiants salariés, visant à leur permettre de bénéficier d'une part des mesures de substitution précitées et d'autre part d'un dispositif d'évaluation et de validation des compétences qu'ils auront acquises pendant leur expérience (ex. expérience professionnelle, reconnaissance de l'engagement étudiant).

6. Outil à disposition des équipes pour faire remonter les changements effectués

Un tableau synthétique sera mis à disposition des responsables de diplômes pour synthétiser les changements opérés

INTITULE DU DIPLOME :
ANNEE DE FORMATION :
SEMESTRE : 2 (4 ou 6 suivant diplôme)

UE X :	Discipline	Type d'évaluation			Aménagements	Neutralisation de la note
		CC	CT distance	CT présence		
	<i>Discipline XX</i>	*			<i>Devoir envoyé, questions sur un texte</i>	<i>NON</i>
	<i>Discipline XX</i>			*	<i>Aucun changement</i>	<i>NON</i>
UE X : stage				*	<i>Dispense de stage</i>	<i>OUI</i>

7. Procédure de mise en œuvre

Retour des composantes : **le 05 mai 2020**. Les propositions de calendrier et d'adaptation sont à transmettre au PFVU (regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr) **pour le 05 mai 2020**.

Chaque composante joint son calendrier de jurys et les dates de la deuxième session (en respectant les délais légaux de 15 jours entre les proclamations des résultats de la première session et ceux de la deuxième session pour le niveau Licence).

Envoi du dossier aux membres élus de la CFVU : **07 mai 2020**

CFVU : **mardi 12 mai 2020**

Délai légal d'information et de convocation des étudiants : 15 jours

Les examens débiteront à partir du **26 mai**.

Vote : 29 voix "pour"
3 voix "contre"

Contrôles Terminaux 2ème semestre

	LUNDI 4 MAI		MARDI 5 MAI	MERCREDI 6 MAI	JEUDI 7 MAI		LUNDI 11 MAI	MARDI 12 MAI
9h - 10h	Adaptation physiologique et comportementale			PC3 - UE10 Sémiologie générale 9h - 10h (TT : 9h - 10h20)			PC2 - UE13 Système neurosensoriel 9h - 10h30 (TT : 9h - 11h)	PC3 - UE16 Informatique Les épreuves de l'UE Informatique sont annulées et les notes seront neutralisées
10h - 11h	Santé animale et médecine humaine Physiopathologie des maladies transmissibles		PC3 - UE9 Santé Humanité Société SIDES 10h - 11h30 (Tiers Temps : 10h-12h)	PC3 - UE11 Revêtement cutané 10h - 11h (TT : 10h20 - 11h40)	PC3 - UE12 Hormonologie et repro 10h - 11h (TT : 10h - 11h20)			
11h - 12h	Ethique et déontologie				PC3 - UE13 Tissu sanguin 11h - 12h (TT : 11h20 - 12h40)			
12h - 13h								
13h - 14h	Génétique humaine Oncogénèse SIDES							
14h -15h	Imagerie fonctionnelle et moléculaire Pharmacologie fondamentale		PC2 - UE8 Anglais (rédac.) 14h - 15h (TT : 14h - 15h20)	PC2 - UE9 Appareil locomoteur 14h - 15h (TT : 14h - 15h20)	PC2 - UE11 De l'agent infectieux à l'hôte 14h - 16h (TT : 14h - 16h40)		PC2 - UE12 Bases moléculaires 14h-15h (TT : 14h-15h20)	
15h- 16h	Hématopoïèse Morphologie			PC2 - UE10 Tissu sanguin 15h - 16h (TT : 15h20 - 16h40)				
16h- 17h	Histoire de la médecine et de la pharmacie Biochimie métabolique et régulation		PC3 - UE8 Anglais (rédac.) 16h - 17h (TT : 16h - 17h20)					

UE Recherche Pharmacie	9h-10h Dév. du médicament - Nano 10h-11h Conception - Physio cardio métabolique 11h-12h SNC - OTART
------------------------	---

Toutes les épreuves se dérouleront à votre domicile. Les épreuves rédactionnelles se dérouleront via TEAMS et les épreuves QCM via SIDES.

Attention : les modalités de certaines UE ont changées et sont indiquées en **rouge**.

Merci de bien vouloir vous connecter avec 15 minutes d'avance pour tester votre connexion.

PH2, PH3, PH4

- 1^{ère} session S2 : du 18 au 25 mai
- Jurys de délibération S2 : 11 et 12 juin
- 2^{ème} session S1 + S2 : du 30 juin au 8 juillet
- Jurys de délibération 2^{ème} S1 + S2 : 20 et 21 juillet
- Départ en stage : dès le 13 juillet

PH5 (Officine, Internat)

- 1^{ère} session S2 : du 15 au 19 juin
- Jurys de délibération S2 : 10 juillet
- 2^{ème} session S1 + S2 : à prévoir
- Jurys de délibération 2^{ème} S1 + S2 : à prévoir

PH6 Officine

- *Examen Ecrit (dernier séminaire) : 7 mai (comme prévu)*
- *Fin des stages : 31 mai (comme prévu)*
- Oraux 1^{ère} session (= examen terminal en présence des professionnels) : 04 juin
- Jury 1^{ère} session : 10 juin
- Examens écrits 2^{ème} session : 24 juin
- Oraux 2^{ème} session : 29 juin
- Jury 2^{ème} session : 02 juillet

Avril			Mai			Juin		
1	M		1	V	férié	1	L	
2	J		2	S		2	M	
3	V		3	D		3	M	
4	S		4	L	Examens UE recherche	4	J	
5	D		5	M		5	V	
6	L		6	M		6	S	
7	M		7	J		7	D	
8	M		8	V		8	L	
9	J		9	S		9	M	
10	V		10	D		10	M	
11	S		11	L		11	J	Délibérations 2ème sem. PH2 et PH3
12	D		12	M		12	V	Délibérations 2ème sem. PH4
13	L		13	M		13	S	
14	M		14	J		14	D	
15	M		15	V		15	L	
16	J		16	S		16	M	
17	V		17	D		17	M	
18	S		18	L	Examens PH2-PH3-PH4	18	J	
19	D		19	M	Examens PH2-PH3-PH4	19	V	
20	L		20	M	Examens PH2-PH3-PH4	20	S	
21	M		21	J	férié	21	D	
22	M		22	V	Examens PH2-PH3-PH4	22	L	
23	J		23	S		23	M	
24	V		24	D		24	M	
25	S		25	L	Examens PH2-PH3-PH4	25	J	
26	D		26	M		26	V	
27	L		27	M		27	S	
28	M		28	J		28	D	
29	M		29	V		29	L	
30	J		30	S		30	M	Examens Session 2 PH2-PH3-PH4
			31	D				

Planning d'examen 1ère session du 2ème semestre PH2, PH3, PH4

Examen sur TEAMS

Examen sur PLUBEL

	<u>2ème année</u>	<u>3ème année</u>	<u>4ème année internat</u>	<u>4ème année officine</u>	<u>4ème année industrie</u>
LUNDI 18 MAI 2020	9h-9h45 (TT 9h-10h) ANGLAIS Anais CARNET	10h30-11h30 ANGLAIS Lucie MAILLARD	8h30-11h30 (TT 8H30-12H30) DOSSIERS CLINIQUES Florence BOUYER		
	13H30-15H15 (TT 13H30-15H55) PHYSIOLOGIE - Catherine VERGELY	16H30-17H30 PATHO DIGESTIVES Yves ARTUR			
MARDI 19 MAI 2020	10h-12h (TT 10h-12h40) STATISTIQUES Claire CACHIA	8H45-9H30 BIOPHARMACIE Odile CHAMBIN		9H00-10H00 DISPENSATION DU MED 1 Philippe FAGNONI	9H-9H30 AFFAIRES REGLEMENTAIRES Mathieu GUERRIAUD
			10h30-11h00 (TT 10h30-11h10) DISPENSATION DU MED 2 Philippe FAGNONI		
	15h-16h (TT 15h-16h20) GENETIQUE Catherine VERGELY	Neuropsy 13h30-14h30 Christine MARIE	14h00-14h30 (TT 14h00-14h40) BESOINS NUTRITIONNELS RACHEL CADOT		
MERCREDI 20 MAI 2020	9h-9h40 (TT 9H-9h55) CYCLE DE VIE DU MEDICAMENT Odile CHAMBIN	10H30-11H15 DOULEUR Philippe FAGNONI	9h30-11h30 (TT 9h30-12h10) EXERCICE Florence BOUYER	A PARTIR DE 8H ORAL PRISE EN CHARGE PHARMA Rachel CADOT	A PARTIR DE 9H ORAL BIOPRODUCTION Jean-Marie HEYDEL
	11h45-12h BIODIVERSITE Nathalie SEGUY				
	15h-16h (TT 15h-16h20) SCIENCES PHARMACO 2 - Florence BOUYER	13H30-14H30 HEMATO-ANTITHROMBO François Girodon		A PARTIR DE 13h15 ORAL PRISE EN CHARGE PHARMA Rachel CADOT	A partir de 14H ORAL ANALYSE DU MEDICAMENT Philippe FAURE
VENDREDI 22 MAI 2020	9h-9h30 (TT 9H-9H40) PHARMACOGNOSIE Anne-Claire OFFER	10H-11h TOXICOLOGIE Frédéric LIRUSSI	9H-10H (TT 9h-10h20) SANTE PUBLIQUE Catherine LEJEUNE		
	13H30-14h15 (13h30-14h30) PATHOGENES INFECTIEUX Jean-Paul LEMAITRE	15h - 16h 30 LCA Catherine LEJEUNE	13H30-14h30 (TT 13h30-14h50) VPRM Antonin SCHMITT		

LUNDI 25 MAI	10H- 11H (TT 10H-11H20)	8H30-9H30		9h-9h40	
	SCIENCES ANA 2 Murielle ROCHELET	PATHOGENES INFECTIEUX Evelyne KOLHI		PHYTOTHERAPIE-AROMATHERAPIE Anne-Claire OFFER	
	11h45-12h BIODIVERSITE Nathalie SEGUY			10h30-11h30 (TT 10h30-11h50) GESTION DES RISQUES Mathieu GUERRIAUD	
	15h30-16h15 (TT 15h30-16h30) FORMULATION-FABRICATION Odile CHAMBIN	14H00-14h45 SYSTEME DE SANTE ET SANTE PUBLIQUE Catherine LEJEUNE		15H00-15H45 (TT15h-16h) EDUCATION THERAPEUTIQUE Mathieu BOULIN	
	17H-17H45 IMMUNO STRAT DIAG Evelyne Kolhi				

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en formation plénière

Séance du mardi 12 mai 2020

en visioconférence via TEAMS

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire s'est réunie en formation plénière le mardi 12 mai 2020 à 08h45 en visioconférence via TEAMS, sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne

Collège A (8) : DEMONCEAUX Cédric ; FAENZI Daniele ; FIORENTINO Karen ; GAIMARD Maryse ; GROS Claude ; IMHOFF Luc ; MARTIN Alain (donne procuration à Mme Carine MICHEL); VENNIN Emmanuelle

Collège B (8) : BOURILLOT Éric ; COUTURE Olivier ; GUERRIAUD Mathieu ; MICHEL Carine ; RAUWEL Alain ; SALVADORI Philippe ; SEREE-CHAUSSINAND Christelle ; SIRE Sylvie

Collège Personnel BIATSS (4) : Mme Pascale AUROUX ; Mme Véronique LAHAIE; M. Xavier URBAIN ; M. Philippe VIGNERON.

Collège des usagers (16) : BARANTON Chloé ; BERNARD Paul ; BONNARD Valentin ; BRANCATO Nathan (donne procuration à GUYONNET Julie); CLOUZOT Léa ; DEVISE Anthony ; FARGE Clémence (donne procuration à Sarah TAMIZET) ; FONTAINE Liam ; GUYONNET Julie ; KALAYCI Mélissa (donne procuration à CLOUZOT Léa); LECANTE Audrey (donne procuration à BERNARD Paul) ; MICONNET Vincent ; PION Soline ; RODRIGUES Dorian ; ROULLIAT Maxence ; TAMIZET Sara ; YVENAT Capucine

Collège des Personnalités extérieures : (non encore désigné)

Invité à titre consultatif : M. Didier PERRAULT, CSAIO (représenté par Mme Marie-Pierre MARTIN)

Invités : M. Alexandre FOURNIER, Vice-Président délégué ; M. Cyril GOMET, Directeur de Cabinet ; M. Alain HELLEU, Directeur Général des Services ; Mme Sophie MORLAIX, Vice-Présidente déléguée.

Le Président ouvre la séance à 08h45.

Point 1 - Informations

Le Président accueille les élus. Il souhaite donner deux informations générales.

La prolongation du calendrier universitaire 2019-2020 afin que les stages puissent être réalisés jusqu'au 31 décembre 2020 est bien envisagée.

Un message a été envoyé le 4 mai 2020 par Cédric DEMONCEAUX, Vice-Président délégué, aux composantes au sujet de la suspension des stages pour les étudiants de l'Université de Bourgogne (UB).

Cette position a évolué depuis. En effet, si on a la certitude de maîtriser les règles sanitaires, alors le stage est possible. On a ciblé les laboratoires de l'UB dans lesquels cette garantie est acquise. C'est de l'ordre de la confiance. Statistiquement, on sait qu'il y'aura des problèmes. Il faut les prévenir au maximum.

Le Président a eu des échanges avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et son Président (Gilles ROUSSEL) à ce sujet, ainsi qu'une discussion avec le Ministère.

Ce qui est prévu doit se combiner avec le plan de déconfinement, qui sera présenté aux Directeurs de composantes cet après-midi. Un message sera envoyé ce soir. Il y aura deux fiches à remplir pour l'organisation d'un stage : une par le stagiaire et une par l'organisme qui respecte le protocole national. Les responsables ont l'obligation de réagir en cas de difficultés. Il faut que chacun ait conscience que la responsabilité pénale peut être engagée en cas de manquement.

Le Président a étudié cette question avec un Magistrat du Parquet de la Cour de Montpellier. Le risque pénal n'est pas exclu, mais il apparait que le Parquet ne poursuit normalement pas dans ce cas de figure.

Un avocat ne peut pas saisir le juge d'instruction, mais une mise en examen des personnes visées par la plainte est possible. Le Président de l'Université et les Directeurs de composantes sont donc concernés. Même s'il n'y a pas de condamnation, il y a quand même une mise en examen. Le risque pénal est dans la poursuite.

Il faut absolument être prudent et vigilant sur la supervision du stagiaire en entreprise.

Le Président rappelle qu'il s'agit ici des seuls cas pour lesquels le stage ne peut se faire à distance.

Philippe VIGNERON demande si l'application PSTAGES va être mise à jour en conséquence.

Il est précisé que les deux fiches sont spécifiques à l'UB. Ensuite, si des documents sont diffusés par la DGESIP, ils seront normalement intégrés dans une mise à jour PSTAGES. Il faut contacter la Direction du Numérique pour toutes informations à ce sujet.

Luc IMHOFF souhaite des précisions pour l'organisation des stages qui seront autorisés dans les laboratoires à l'Université de Bourgogne.

Le Président indique qu'il faut que le plan de reprise des activités soit validé par la gouvernance. Il doit être conforme au plan national de déconfinement.

Il y a déjà eu des retours de la part de certains laboratoires. Le Président a fait le point avec Pascal NEIGE, Vice-Président délégué. Il y a eu 20 retours sur les 31 attendus.

Il n'y a pas de différence entre les personnes pour l'application des règles sanitaires. Il faut respecter la règle des 4m² par personne, le port des masques et de gants.

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSC) a bien sûr été consulté et attire l'attention de l'établissement sur de nombreux points. Il est bien dans son rôle.

Le plan de reprise d'activités doit être mis en œuvre en accord avec le CHSCT

Éric BOURILLOT demande s'il faut faire un avenant pour la reprise dans les lieux d'accueil extérieurs.

Le Président répond qu'il faut en effet un avenant. Si des questions se posent, il faut contacter Cédric DEMONCEAUX.

Le Président précise qu'on n'évitera pas une contamination. Il s'agira alors de montrer qu'on a été vigilant.

Le Président informe les élus de la CFVU qu'un communiqué de la FNEB a été transmis par Vincent MICONNET hier soir tard (*cf annexe 1*).

Vincent MICONNET indique que ce communiqué a été rédigé suite à l'annonce de la Ministre, Frédérique VIDAL, conseillant de poursuivre les enseignements à distance à la rentrée prochaine.

La FNEB demande qu'une remise à niveau soit organisée à partir de l'été 2020 afin que chaque étudiant ait les connaissances nécessaires pour pouvoir suivre les enseignements correctement. Pourquoi mettre cela en place ? Car actuellement au lycée, il y a certes une continuité pédagogique, mais il y a beaucoup de complications avec des cours en distanciel. Il semble indispensable de prévoir une remise à niveau pour les lycéens.

Le Président précise que c'est justement une préoccupation de l'UB et du Rectorat. On va travailler avec le Rectorat de Dijon pour établir un état des lieux sur ce qui a été dispensé ou pas, et prévoir des modalités de rattrapage sur ce qui n'a pas été vu, sur la base de la remontée des lycées. Cette réflexion s'insère sur la réflexion globale sur la préparation de la rentrée prochaine.

Il faut avoir en tête que tout dépendra de la situation sanitaire. Ce paramètre conditionne l'ensemble de ce qui sera possible. Il y aurait besoin de faire rentrer les premières années en présentiel, et de pouvoir organiser les travaux pratiques sur site aussi.

Un groupe de travail piloté par Sophie MORLAIX sera prochainement réuni, avec des Directeurs de composantes, des responsables administratifs, des élus de la CFVU, des représentants du Rectorat... Des thématiques particulières seront abordées et pourront faire l'objet de sous-groupes dédiés.

Il y a aura forcément des difficultés qui vont se poser, nous conduisant à des adaptations de nos modes de fonctionnement. Les cours à distance sont une solution possible. Il faut toutefois commencer à admettre que tout ne peut pas se faire à distance. Cela ne doit pas être une solution de facilité dans la relation pédagogique.

Véronique LAHAIE demande comment seront informés les personnels et les étudiants de toutes ces décisions.

Le Président précise qu'il y aura bien sûr une communication ciblée sur ces questions à l'ensemble de la communauté universitaire. Il ne faut cependant pas de précipitation et respecter le passage en amont dans les instances.

Point 2 - Propositions des composantes relatives à l'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire

Le Président revient sur la question des stages pour les alternants, qui est remontée de la part de plusieurs composantes. Il précise que l'alternant est dans une situation particulière par rapport au stagiaire qui espère trouver un stage dans cette période de déconfinement.

L'alternant a un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. A ce titre, il relève du Code du travail et non de la réglementation sur les stages étudiants. La neutralisation des stages pose souci pour les alternants.

A situation égale, traitement égal, mais l'alternant et le stagiaire ne sont pas à situation égale. De ce fait, les alternants peuvent être évalués au titre de leur alternance.

Les composantes peuvent solliciter une modification de leur fiche filière pour faire apparaître la différence entre les alternants et les stagiaires. Une information sera faite en ce sens aux Directeurs de composantes. Pour une formation mixte, c'est le même régime pour deux systèmes bien différents. Il faudra étudier les modalités d'adoption de ces dispositions. Cela pourra notamment être intégré dans le Référentiel commun des études de l'Université de Bourgogne.

La CFVU a voté une délibération pour l'adaptation des modalités de contrôle des connaissances et des calendriers d'examens en raison de la crise sanitaire le 17 avril 2020.

Les composantes ont été très réactives et ont remonté leurs propositions selon le calendrier indiqué.

Une Commission technique ad hoc s'est tenue les 6 et 7 mai sous la présidence de Sophie MORLAIX, Vice-Présidente déléguée aux cycles Licence et Master. Des représentants de chaque liste siégeant à la CFVU ont participé à cette commission. Une note technique a été rédigée à l'issue des travaux et envoyée aux élus de la CFVU le 7 mai au soir (*cf annexe 2*).

Des navettes ont eu lieu entre le 7 et 11 mai 2020 afin que les réponses des composantes puissent être prises en compte et transmises aux élus.

Sophie MORLAIX précise qu'elle a désigné deux rapporteurs par dossier pour procéder à l'étude de ce qui était proposé par les composantes.

Au global, il y a eu assez peu de neutralisation d'UE. Les composantes ont inventé des modes d'évaluation alternatifs. La commission, dans son rôle consultatif, a vérifié que les propositions étaient conformes et répondaient bien au cadrage adopté par la CFVU le 17 avril 2020

Chaque composante a été informée le 7 mai et a pu renvoyer ses observations, en faisant les modifications nécessaires ou en expliquant comment elle avait œuvré et a pu expliquer son fonctionnement. Les réponses sont satisfaisantes.

Sophie MORLAIX rappelle que l'on fait confiance aux équipes pédagogiques pour adapter leurs remontées. Ces travaux ont été conduits en toute transparence.

Le Président tient à souligner l'important travail mené par cette Commission et remercie les élus pour leur engagement. Les documents ont été reçus selon un calendrier très contraint. Le travail accompli est remarquable et a associé tout le monde. Il a été réalisé en très bonne intelligence.

Le Président remercie tous ceux qui ont sacrifié du temps pour que ce dossier avance selon l'agenda défini.

Les évaluations pourront commencer à partir du 26 mai 2020 pour les composantes ayant fait ce choix.

Le Président précise que ce qui sera voté ce matin sera transmis dans la journée aux composantes afin qu'elles puissent publier dans la foulée ces modalités et calendrier adaptés, et convoquer les étudiants.

Compte tenu de la situation, la publication peut passer par les sites web des composantes et par tout moyen de communication numérique utilisé pour informer et convoquer les étudiants rapidement.

Délibération soumise aux élus par le Président :

Adoption des propositions des composantes relatives à l'adaptation des modalités pédagogiques et de contrôle des connaissances et du calendrier des examens pour l'année universitaire 2019-2020 en raison de la crise sanitaire et des travaux de la Commission Technique dédiée à l'étude de ces propositions, tels que présentés en séance (voir PJ)

Membres élus présents ou représentés : 37

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 37

Contre : 0

Pour : 37 (unanimité)

Point 3 - Architecture de l'offre de formation de l'Université de Bourgogne pour la rentrée 2020

Le Président donne la parole à Sophie MORLAIX qui présente ce dossier aux élus. Elle précise que ce document recense toutes les mentions et les parcours qui ouvriront à la rentrée 2020 à l'Université de Bourgogne (suite à échanges avec les composantes). Il est voté chaque année en CFVU et en Conseil d'Administration.

L'Université de Bourgogne étant accréditée par le Ministère au niveau des mentions, il faut que les parcours soient votés en interne de l'établissement. Les 10 mentions de Masters ISITE (14 parcours) portées par la COMUE UBFC, dans lesquelles l'Université de Bourgogne est impliquée, sont signalées en bleu, pour information.

Est également indiquée l'ouverture de la formation Ingénieur ESIREM spécialité Robotique.

Des parcours ouvrent ou ferment, en Master et Licence professionnelle notamment, afin d'ajuster au mieux l'offre de formation. Ce document est important pour le suivi administratif et la modélisation en amont des diplômes et des libellés de parcours. Cela a des conséquences pour les logiciels APOGEE, eCandidat et pour les opérations d'inscription. Les données remontent aussi pour le portail national TrouverMonMaster.

Il est par ailleurs important de pouvoir communiquer de manière anticipée et juste sur notre offre de formation via le site internet de l'Université, et dans les différents événements à destination des étudiants (salons, portes ouvertes...)

Le Président précise aux élus qu'il est demandé un avis de la CFVU sur ce dossier qui passera en Conseil d'Administration le 25 mai 2020, compte tenu des impacts financiers induits par les ouvertures et fermetures de formations.

Il propose un avis favorable global sur l'architecture de l'offre de formation pour la rentrée 2020.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption de l'architecture de l'offre de formation de l'Université de Bourgogne pour la rentrée 2020, telle que présentée en séance

Membres élus présents ou représentés : 37

Avis favorable à l'unanimité

Point 4 - Demandes de modifications des fiches filières pour la rentrée 2020

Sophie MORLAIX présente également ce point en séance. Elle indique que le tableau présente les demandes de modifications de fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020. Il comporte une colonne, dédiée à SAGHE* (impact / sans impact) afin que le Pôle Pilotage soit informé des conséquences sur le calcul de la charge d'enseignement.

* *SAGHE* = Service Automatisé de Gestion des Heures d'Enseignement : application intégrée au système d'information de l'uB pour limiter les saisies multiples d'une même information dans plusieurs applications. Concernant l'offre de formation, la base de référence est APOGEE.

Les demandes doivent être en conformité avec le Référentiel commun des études UB et a fortiori les textes nationaux.

Il est précisé que les demandes de l'UFR Sciences et Techniques ont fait l'objet de modifications entre l'envoi initial et l'envoi reçu le 6 mai 2020, qui n'a pu être traité dans un délai raisonnable. Un contact a été pris avec le Responsable administratif de l'UFR qui a indiqué que ces demandes pouvaient passer en juin.

Il y a deux points d'attention :

- l'ESIREM qui ouvre une nouvelle spécialité Robotique, avec le parcours Cobotique : une fiche filière spécifique a été transmise ;

- les modalités de recrutement dans les Masters MEEF 1 Premier degré et CPE à l'INSPE : des ajustements ont été demandés car il est impossible d'organiser en présentiel le test prévu initialement.

Le Président précise que la CFVU ne vote pas sur les modalités relatives aux Masters ISITE portés par la COMUE UBFC (cf compétences Conseil Académique et Conseil d'Administration de la COMUE. En l'absence de remarque, il propose aux élus d'émettre un avis favorable à l'adoption des modifications de fiches filières.

Le Conseil d'Administration du 25 mai 2020 délibérera sur ce dossier compte tenu de son impact financier sur la charge d'enseignement.

Proposition soumise aux élus par le Président :

Adoption des demandes de modifications de fiches filières transmises par les composantes pour la rentrée 2020 et des aménagements des modalités de recrutement pour les Masters 1 MEEF PE et CPE de l'INSPE, tels que présentés en séance

Membres élus présents ou représentés : 37

Avis favorable à l'unanimité

Point 5 - Questions annexes

Véronique LAHAIE demande ce qu'il en est de l'organisation du concours de la PACES.

Le Président précise qu'il y a 1 063 étudiants devant composer fin juin pour ce concours, dans le respect strict des consignes sanitaires. Des devis ont été demandés au Zénith et au Palais des expositions. Cela implique la location de salle et de mobilier donc le coût est très élevé. Il y a également le problème des transports publics.

Un travail est actuellement mené avec Marc MAYNADIE, Directeur de l'UFR Sciences de Santé, et son équipe.

Il apparaît que le cas de Dijon soit un peu isolé au plan national. Les autres facultés ont apparemment l'habitude de gérer d'importants effectifs dans des salles dédiées. Le coût de la PACES est donc intégré dans leur fonctionnement, et ils peuvent gérer en interne ensuite.

La situation de Dijon est marginale dans le paysage universitaire français.

Le fait de pouvoir mobiliser les grands amphithéâtres de l'UB est évoqué.

Le Président indique que multiplier les lieux implique de multiplier les organisations collectives, ce qui est très risqué.

Claude GROS souligne le fait que cela implique aussi la synchronisation des salles, ce qui peut être très compliqué.

De plus, le Rectorat demande d'accueillir les concours nationaux à la même période. Tout cela se heurte en raison de la crise sanitaire.

Olivier COUTURE demande des précisions sur le mail envoyé le 11 mai 2020 par Alexandre FOURNIER, Vice-Président délégué, au sujet de la fiche de consentement au recueil des données personnelles que les étudiants doivent renseigner pour le passage d'examens en ligne.

Alexandre FOURNIER précise que cette fiche vise à répondre aux exigences posées par le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui implique la matérialisation de l'accord de l'étudiant avant de passer un examen en ligne.

C'est aux UFR de s'organiser en interne pour la signature des étudiants. Cela ne doit pas incomber aux enseignants. Ce point sera précisé lors de la Conférence des Directeurs de composantes.

Si étudiant ne signe pas, il exprime son refus de passer examen.

Le Président confirme qu'il est en effet obligatoire de recueillir le consentement de l'étudiant pour l'utilisation de ses données personnelles.

Olivier COUTURE s'étonne de cette soudaine procédure alors que des examens en CC ont déjà été réalisés via des outils numériques, sans cette fiche.

Alexandre FOURNIER précise que dans le contexte de confinement et de mise en place des différents outils et modalités d'enseignement et d'évaluation à distance, la question du RGPD n'a pu être anticipée. Il est nécessaire de la traiter et de la régler.

Philippe SALVADORI déplore le recours à des plateformes privées comme Teams qui ne garantissent pas la sécurité informatique des données.

Alexandre FOURNIER précise qu'à l'heure actuelle, l'Etat ne met pas à disposition des plateformes publiques qui soient assez performantes pour pouvoir assurer la continuité pédagogique et administrative.

Le Président indique que si l'étudiant refuse d'utiliser Teams, c'est son droit. Mais il n'a pas le droit de demander à l'uB d'utiliser un autre dispositif.

Philippe SALVADORI refuse ce raisonnement. Il s'agit de faire passer un examen dans les modalités juridiques requises. Il évoque le fait que l'ensemble des personnels de l'Université a été placé en télétravail, sans que cela soit du véritable télétravail. Chacun travaille sur sa connexion personnelle, avec son électricité, dans le cadre d'un travail à domicile.

L'Université doit mettre à disposition des outils qui ne sont pas proposés par les GAFAM.

Alexandre FOURNIER rappelle qu'un enseignant peut choisir d'utiliser Moodle ou Teams, qui répond à la norme ISO 27701 qui se base sur deux normes ISO de sécurité de l'information et les étend pour intégrer la protection des données personnelles : ISO 27001, qui certifie un système de management de la sécurité informatique ; ISO 27002, qui détaille les bonnes pratiques pour la mise en œuvre des mesures de sécurité nécessaires. Cette norme est très protectrice et répond aux exigences du RGPD.

Philippe SALVADORI estime qu'il y a un important problème juridique s'il n'est pas possible de ne pas utiliser tel ou tel type de service privé dans la validation des examens. Les équipes doivent avoir le droit de refuser Teams.

Alexandre FOURNIER répond que ces outils sont conformes au droit. Aucun organisme n'a mis en cause ces logiciels. La CNIL ne les a pas mis en doute et a confirmé que les garanties nécessaires à leur utilisation étaient bien présentes.

Pour Philippe SALVADORI, la liberté individuelle doit être respectée et dans ces circonstances, elle ne l'est pas.

Le Président précise que la liberté individuelle est limitée par l'organisation collective. Après, si un texte de Loi ou une décision indiquant un autre raisonnement existe, on réétudiera la question, en lien avec le PAJI. Il est ici question de choix individuels dont chacun doit assumer les conséquences.

Sylvie SIRE évoque la question des mobilités sortantes et dans quelles conditions elles peuvent être envisagées. Cela concerne notamment les étudiants en DUETI, qui préparent actuellement leurs départs et ont besoin d'informations.

Le Président indique que s'il l'on reste dans l'espace Schengen, cela ne devrait pas poser trop de difficultés. En dehors de cet espace, cela sera en fonction des conditions sanitaires du pays d'accueil. Cette question est à intégrer dans le groupe de travail relatif à la rentrée.

Le Président précise que si la situation revient à la normale, il faut pouvoir l'anticiper aussi. Le risque de prendre une décision erronée maintenant existe car il n'a pas de visibilité suffisante à l'heure actuelle. Ensuite, rien n'empêche les responsables pédagogiques de donner des instructions aux étudiants.

Sylvie SIRE confirme que les équipes pédagogiques encouragent les étudiants à avoir un plan B en France, mais ce n'est pas facile.

Le Président rappelle que l'Université n'a pas vocation à prendre des décisions à la place des étudiants. On fera le maximum pour les accompagner et si le projet initial à l'étranger n'est pas réalisable, alors on les accueillera. Cela fait partie de notre responsabilité en tant qu'établissement.

Luc IMHOFF souhaite que la situation des étudiants empêchés soit abordée. Est-ce que des choses vont être mises en place ?

Le Président répond que les échanges avec le CROUS BFC et le Rectorat continuent afin que des actions puissent être mises en place. L'UB met à disposition des cartes SIM et organise le don informatique sur Dijon et sur les sites.

Des salles informatiques seront équipées dans le respect des règles de distanciation sociale et avec les équipements sanitaires requis pour les étudiants empêchés ou en zone blanche. Cela s'organise et l'information sera faite bientôt aux étudiants et composantes.

Luc IMHOFF demande si l'information sur les étudiants qui ont eu des prêts de matériel pourra être communiquée aux Jurys. C'est une information utile pour éclairer le Jury sur des situations qui ont pu être compliquées pour les étudiants et influencer sur leurs conditions de composition.

Alexandre FOURNIER indique que 250 dons ont été réalisés, et il y a encore une liste d'attente. Il y a eu subitement un flot de demandes, entre 130 et 150. Tout est répertorié et consigné pour assurer le suivi. Il attend la fin du don pour finaliser. Ces informations pourront être transmises le cas échéant.

Les étudiants n'ayant pas pu recevoir du matériel seront signalés.

Claude GROS évoque la possibilité pour les étudiants d'accéder à une salle gérée par la ville de Dijon dans le cadre du dispositif PANDA (Points d'Accès Numérique de Dijon et son Agglomération) sur le campus (située avenue Alain SAVARY).

Le Président évoque le fait que l'accès à ces salles est régi par un protocole un peu compliqué. Pour les salles proposées par l'UB c'est plus simple. Toutes les règles sanitaires seront respectées. On est en mesure d'assurer une organisation en interne.

Ensuite si des étudiants utilisent des salles PANDA à l'échelle de la métropole, il n'y a pas de problème.

Sophie MORLAIX précise que la mobilité du premier semestre pourrait être fortement compromise selon les récentes annonces de Frédérique VIDAL.

Le Président indique qu'il faudra en effet faire le choix le plus prudent et le plus sûr, en fonction du niveau d'information qui sera le nôtre.

Philippe SALVADORI demande au Président qu'une date de rentrée à l'université puisse être communiquée. Quand pourront nous dire fermement aux étudiants dans quel cadre ils rentreront ? Il estime que l'Université de Bourgogne est en retard dans la définition des MCC adaptées par rapport à d'autres établissements qui se sont emparés de cette question très en amont. Cela repose le problème de concurrence entre les universités. Est-ce que l'on aura une date butoir ?

Le Président rappelle que pour l'Université de Bourgogne, le choix a été fait d'associer les élus de la CFVU au cadrage et à la validation des propositions remontant des composantes. Cela implique forcément un temps de réflexion et de travail collectif. Une autre solution, plus rapide mais moins démocratique, aurait été de ne pas consulter la CFVU et que la gouvernance agisse directement.

Le Président précise qu'il n'a à ce jour pas de date sur la restitution des travaux du groupe de travail pour préparer la rentrée vu qu'il n'a pas encore été réuni. On n'a de plus pas suffisamment de visibilité sur ce qui se passera d'un point de vue sanitaire dans les semaines à venir. Se précipiter serait contre-productif.

On peut toutefois prévoir que la restitution se fasse mi-juin afin de ne pas trop retarder la réflexion et la communication des informations.

Philippe SALVADORI estime qu'il vaut mieux un cadre que pas de cadre du tout.

Le Président répond qu'il faut un cadre qui soit le plus exact possible dans les perspectives qui sont les nôtres. Il convient d'attendre que le groupe de travail puisse réfléchir et produire des propositions pour l'organisation de la rentrée.

Vincent MICONNET évoque la situation d'étudiants qui ont sollicité un ordinateur auprès de la Direction du Numérique et se sont retrouvés avec une tour sans carte wifi. Le travail via une clé 4G pose problème.

Alexandre FOURNIER indique que cette information était précisée en amont, dans les mails envoyés aux étudiants sollicitant la Direction du Numérique. Il faut une box avec un câble hdmi dans ce cas. Sinon lorsque cela est possible, un iPad est proposé. Sur 230 dons, cela a concerné 4 ou 5 étudiants.

Liam FONTAINE souhaite revenir sur la rentrée 2020. Elle est favorable à l'idée qu'un cadre puisse être fixé. Elle cite le cas des étudiants qui prévoient de partir en mobilité Erasmus dès le premier

semestre 2020-2021. Il faut qu'ils puissent s'organiser en fonction d'informations précises. Or à ce jour, les services ne répondent pas vraiment aux étudiants.

Il est précisé que le Pôle International de l'Université de Bourgogne gère en fonction des précisions disponibles sur les conditions de départ et d'arrivée des étudiants. Actuellement, il est difficile de pouvoir les conseiller. Les collègues répondent toutefois aux sollicitations autant que possible, afin que des projets puissent quand même être amorcés.

Anthony DEVISE indique qu'il soutient les remarques de Liam FONTAINE. La rentrée nécessite des informations pour s'organiser. Elle engendre notamment des frais importants. Ces éléments sont à prendre en compte.

Vincent MICONNET estime qu'il faut des réponses mais à l'heure actuelle, le Ministère ne donne pas de directives précises. Il peut être rassurant de donner une date mais si elle n'est pas sûre et doit ensuite changer, cela sera encore plus compliqué.

Pour Philippe SALVADORI, il est clair que les échanges Erasmus ne pourront pas avoir lieu au premier semestre. Est-ce qu'il faut informer les étudiants qu'il n'y aura pas d'échanges ? Il propose plutôt de surseoir aux échanges du premier semestre afin de pouvoir prévenir toute situation. Il rappelle que la CFVU doit étudier les aspects juridiques mais aussi pédagogiques des dossiers (cf « F » pour Commission de la Formation et de la Vie Universitaire). Il ne faut pas les perdre de vue.

Le Président pense que la mobilité étudiante au sein de l'Union Européenne devrait pouvoir être maintenue, mais pas pour les étudiants entrants issus de pays hors Union Européenne.

Au 15 juin 2020, on devrait en savoir plus et pouvoir envisager ce qu'il est raisonnable de prévoir, et ce qui sera d'ores et déjà à reporter ou annuler.

Pour pouvoir aller à l'étranger, il faut y être autorisé. Faire un échange à distance n'a pas beaucoup de sens. Il n'existe guère d'alternative au présentiel et à tout ce que génèrent les échanges dans un contexte d'immersion.

On peut partir sur le principe qu'une décision soit prise mi-juin afin de ne pas prendre trop de retard sur la préparation de la rentrée.

Sophie MORLAIX informe les élus qu'il faudra prévoir deux réunions de la CFVU en juin et en juillet, et une intermédiaire si jamais la situation l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h10.

Annexes :

1 – communiqué de presse FNEB transmis par Vincent MICONNET

2 - compte-rendu des travaux de la Commission Technique des 6 et 7 mai 2020

Rentrée 2020 : des adaptations qui ne doivent pas se faire au prix de la qualité des formations

La Fédération Nationale des Étudiants en sciences exactes naturelles et techniques (FNEB) est une structure **indépendante de toute autre organisation**, qui fédère 19 associations étudiantes réparties sur le territoire français.

Suite à l'annonce du 12 Mars par le Président de la République Emmanuel Macron, l'ensemble des acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche se sont mobilisés afin de **maintenir au mieux une continuité pédagogique** à l'ensemble des étudiants et notamment des étudiants en sciences.

L'annonce récente faite par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, Mme Frédérique Vidal, aux universités sur la possibilité de devoir **poursuivre les enseignements à distance à la rentrée prochaine**¹ laisse transparaître des inquiétudes pour les étudiants en sciences.

La crise sanitaire a laissé de nombreux étudiants en sciences de côté, du fait de leur impossibilité à pouvoir suivre la continuité pédagogique avec efficacité. **Les acteurs de l'Enseignement Supérieur ont su réagir aux différents cas des étudiants**, cependant, la fracture numérique, sociale, ou les besoins des étudiants handicapés ont été **pris en compte trop tardivement**. L'équité entre chaque étudiant n'a pas pu être respectée dans la majorité des universités.

De plus, les mesures mises en place dans le but de conserver la continuité pédagogique des enseignements n'ont pas permis aux étudiants de mener à terme leurs enseignements de Travaux Pratiques, **enseignements essentiels** dans la formation d'un étudiant en sciences et qui ne peuvent pas être délaissés.

Enfin, le constat régulier fait chaque année par les étudiants en sciences sur l'écart de niveau entre le lycée et l'université², ou d'année en année, risque de se voir renforcé à cause de la difficulté et parfois l'impossibilité de chaque étudiant de s'adapter à l'hybridation des enseignements qui devra être mise en place.

C'est pourquoi **le réseau de la FNEB demande et s'engage à travailler** avec l'ensemble des acteurs de l'Enseignement Supérieur concernant :

- La mise en place d'une **remise à niveau, organisée de manière structurée et efficiente sur l'ensemble de la France à partir de l'été 2020**, pour permettre à chaque étudiant ou futur étudiant en sciences de pouvoir aborder sa première année ou l'année supérieure à l'université avec l'ensemble des compétences et connaissances nécessaires pour la poursuite de son cursus. **Cette initiative doit être établie avec l'ensemble des acteurs de la formation des étudiants en sciences et néo-étudiants scientifiques** : universités, lycées, rectorats, associations étudiantes et étudiants.
- **Le respect de l'équité entre chaque étudiant en sciences**, que ce soit pour les étudiants en fracture sociale, numérique, pour les étudiants handicapés ou pour les étudiants salariés, et ce dans un objectif d'offrir les mêmes chances à chaque étudiant de réussir son cursus.
- **Un investissement supplémentaire de l'État** pour l'achat d'ordinateurs et l'accès à internet.
- **Un renforcement des dispositifs d'accompagnement**, afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants en sciences (tutorat, dispositifs OUI SI, etc).

¹ <http://www.leparisien.fr/societe/universite-la-ministre-annonce-des-cours-a-distance-a-la-rentree-07-05-2020-8312850.php>

² Questionnaire sur les causes d'échec en L1 publié par la FNEB

Siège administratif : FNEB c/o BIOSPHERE – 43 boulevard du 11 novembre 1918 – 69622 Villeurbanne /
www.fneb.fr

Organisation étudiante régie par la loi 1901 enregistrée à la préfecture de Lyon sous le numéro 1040/722

Rentrée 2020 : des adaptations qui ne doivent pas se faire au prix de la qualité des formations

- **Le principe d'équité dans l'évaluation**, respectant les capacités de chaque étudiant à s'adapter à une hybridation des enseignements et un accès constant à un enseignement répondant aux mêmes critères que l'enseignement en présentiel.
- **La conservation des Travaux Pratiques** dans la formation des étudiants en sciences.

Enfin, dans la mesure où les étudiants extra-communautaires ne pourraient pas obtenir un visa pour se rendre en France et poursuivre leurs études, **le réseau de la FNEB demande à ce qu'une formation complète à distance soit mise en place** pour leur permettre de ne pas être pénalisés face aux autres étudiants, du fait de leur impossibilité de présence.

La FNEB restera mobilisée pour défendre ces positions et travaillera pour la réussite des étudiants en sciences avec l'ensemble des acteurs face à cette crise qui ne laissera pas l'Enseignement Supérieur sans bouleversements.

Contact Presse :
Flavien LECOMTE-CHEBRET
06.41.23.46.71
presidence@fneb.fr

Note à l'attention des membres de la CFVU- 12 mai 2020.

Compte Rendu des travaux de la commission technique extraordinaire des 06 et 07 mai 2020

I. Mise en place et fonctionnement de la commission technique extraordinaire

Comme annoncé par le Président, une commission technique extraordinaire a été constituée pour examiner les modifications de calendrier et de modalités de contrôle des connaissances proposées par chaque composante.

La commission s'est réunie les 06 et 07 mai 2020. Elle était composée des membres suivants :

NOM Prénom	Liste représentée	Appartenance institutionnelle
CLOUZOT Léa	BTC	UFR droit, sciences économiques et politiques
FIORENTINO Karen	Ensemble	UFR droit, sciences économiques et politiques
FONTAINE Liam	UNEF	UFR SHS
IMHOFF Luc	Agissons	UFR ST
MICONNET Vincent	Associatifs et indépendants	UFR SVTE
RAUWEL Alain	Résister	UFR SHS
URBAIN Xavier	SNASUB-FSU	PFVU
VIGNERON Philippe	SNPTES	UFR Lettres et philosophie

Cette commission a été animée par Sophie Morlaix, Vice-Présidente déléguée à la formation - Licences et Masters-. Aline Fulon (PFVU) a assisté les membres de la commission pour répondre aux questions réglementaires et pour gérer les pièces des dossiers ou les demandes de compléments aux composantes.

La commission avait comme mission d'analyser la conformité de décisions prises par chaque composante aux délibérations de la CFVU du 17 avril 2020.

Chaque dossier a fait l'objet d'une expertise par deux rapporteurs n'appartenant pas à la composante. Le rapporteur numéro 1 était en charge du tableau synthétique proposé en retour à la composante. Dans ce tableau ne figurent que les points pouvant faire l'objet d'une amélioration pour mieux correspondre aux délibérations de la CFVU du 17 avril 2020. Les points en conformité (très nombreux) ne sont pas consignés dans les tableaux (documents en annexe)

II. Constats généraux

De façon générale, la commission a noté l'effort important de la part des composantes pour s'adapter et proposer des modifications de contrôle de connaissances dans un temps très contraint.

Très peu d'UE sont neutralisées, ce qui confirme la volonté des équipes de proposer des modalités d'évaluation alternatives aux étudiants de façon à garantir la qualité des diplômes.

Le choix de neutraliser le CT et de s'appuyer sur les notes de CC obtenues pendant l'année a été fait plus fréquemment mais seulement pour quelques composantes notamment à très gros effectifs en licence.

Les calendriers proposés ont, dans l'ensemble, été respectés scrupuleusement, les composantes ayant majoritairement fait le choix de proposer une seconde session en juillet.

III. Rappels à l'attention des équipes

Suite à l'analyse de l'ensemble des dossiers, la commission technique souhaitait faire quelques rappels généraux de façon à placer les étudiants dans les meilleures conditions:

- Lorsque les notes de CC obtenues au cours de l'année se substituent au CT final, une seconde chance doit être proposée aux étudiants avant le jury de première session. Tous les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne, doivent être informés qu'une seconde chance leur est proposée.
- Dans le cas de la neutralisation de la note de stage, cette neutralisation doit s'appliquer à l'ensemble d'une même promotion même si certains ont fait un stage. Ce dernier sera un plus dans le CV des étudiants.
- La question des étudiants empêchés doit être une préoccupation des équipes, et des mesures alternatives doivent être proposées pour ces derniers, en concertation avec l'UB.
- Le calendrier doit respecter un délai légal de 15 jours entre le jury de la première session et le début de la deuxième session pour les licences.
- Un choix concerté de logiciels ou médias numériques par les équipes est conseillé de façon à ne pas multiplier les plateformes et applications auxquelles les étudiants devraient se connecter.
- Une composition en temps limité *stricto sensu* n'est possible que pour des exercices brefs (exemple : QCM) ; pour les autres devoirs, la composition asynchrone suppose quelques jours pour réaliser le travail demandé. En toutes circonstances, un temps suffisamment long doit être accordé pour la restitution, dans la plupart des cas majoré par rapport à une épreuve classique.
- Les étudiants doivent être dûment informés des modifications des modalités d'examens effectuées par les équipes.

IV. Remarques/ Questions

- Plusieurs composantes ont besoin d'un vote sur la prolongation de l'année administrative.
- La question des alternants pose des difficultés dans un certain nombre de diplômes. La commission soumet cette question à la CFVU, de façon à savoir si ces alternants peuvent avoir un régime dérogatoire par rapport aux étudiants en formation initiale dans l'UE stage.